

Programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale du Canton du Valais 2024-2027



Département de l'économie et de l'information
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

Département für Wirtschaft und Bildung
Direktion für Infrastruktur, Tourismus und Innovation

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

TABLE DES MATIERES

Résumé	3
1 Introduction	4
1.1 Situation initiale	4
1.2 Processus d'élaboration du programme de mise en œuvre	5
1.3 Vision d'avenir de la région du Haut-Valais	5
1.4 Vision de l'Antenne Région Valais Romand	8
1.5 Programme valais4you	9
2 Analyse	10
2.1 Analyse SWOT des expériences et des connaissances acquises lors de la mise en œuvre du PMO 2020-2023	10
2.2 Analyse SWOT du développement de l'économie régionale	13
3 Conditions-cadres stratégiques	14
3.1 Cohérence avec le programme gouvernemental	14
3.2 Cohérence avec la planification directrice cantonale	16
3.3 Conception paysage cantonale	18
3.4 Cohérence avec la stratégie cantonale de développement économique	19
3.5 Cohérence avec la politique du tourisme	22
3.6 Cohérence avec l'Agenda 2030 et le Plan Climat du canton du Valais	25
3.6.1 Stratégie développement durable à l'horizon 2030	25
3.6.2 Plan Climat cantonal	26
3.7 Cohérence avec le concept cantonal de remontées mécaniques	28
3.8 Cohérence avec la Stratégie Vélo/VTT Valais/Wallis	28
3.9 Collaborations intercantionales	29
3.9.1 RIS de la Suisse Occidentale (ARI-SO)	29
3.9.2 Programme San Gottardo	30
3.9.3 Chablais Région	31
3.9.4 Région Capitale Suisse	31
3.9.5 UNESCO World Heritage	32
3.9.6 Autres coopérations intercantionales hors NPR	32
3.10 Engagement cantonal en faveur de la coopération transfrontalière	32
4 Objectifs du programme	34
4.1 Définition des priorités 2024-2027, objectifs de programme	34

4.2	Objectifs du programme et modèles d'efficacité	35
4.2.1	Objectif 1 : Renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires	35
4.2.2	Objectif 2 : Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques	47
4.2.3	Objectif 3 : Créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative.....	55
4.2.4	Management régional	61
4.3	Thèmes transversaux	63
4.3.1	Renforcer le développement durable	63
4.3.2	Intensifier la digitalisation	66
4.3.3	Développer l'économie locale	66
5	Processus	67
5.1	Implication des acteurs et des organismes régionaux	67
5.2	Sélection des projets : procédures et critères d'attribution, examen de la durabilité.....	67
5.3	Controlling/monitoring au niveau cantonal	68
6	Territoire d'impact	69
7	Plan de financement et de réalisation	70
7.1	Indications financières par objectif de programme et instrument	70
7.2	Planification intercantonale prévisionnelle	71
8	Demande de contribution NPR 2024-2027	72
8.1	Subdivision en montants à fonds perdu et prêts	72
8.2	Preuve formelle de la contribution cantonale équivalente budgétisée dans le plan de financement	72
8.3	Plan de financement selon CHMOS	72
9	Annexes	73
9.1	Annexes numériques.....	73

RÉSUMÉ

Conformément à l'art. 15 de la loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0), les cantons élaborent, dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR), en collaboration avec leurs organismes de développement, leurs secrétariats régionaux ou d'autres acteurs régionaux, des programmes de mise en œuvre (PMO) cantonaux ou supra cantonaux pluriannuels et les actualisent périodiquement. Pour la période de promotion 2024-2031, l'ordonnance sur la politique régionale (RS 901.021), le programme pluriannuel NPR 2024-2031 (message sur la promotion économique du 25 janvier 2023) ainsi que le message sur la promotion économique 2024-2027, qui sera vraisemblablement adopté par le Parlement fédéral à la fin 2023, constituent d'autres bases importantes. Avec ce document, il s'agit du cinquième PMO du Canton du Valais, faisant suite aux programmes 2008-2011, 2012-2015, 2016-2019 et 2020-2023.

Dans le cadre général, tel que cela a été pratiqué lors des périodes précédentes, le PMO 2024-2027 a été conçu sur la base de l'analyse SWOT des expériences et connaissances acquises lors de la mise en œuvre du programme 2020-2023 (**chapitre 2**), ainsi qu'en cohérence avec les conditions-cadres stratégiques cantonales (**chapitres 3.1 à 3.7**). Une attention particulière a également été portée aux interactions du PMO cantonal avec les programmes intercantonaux auxquels le canton participe et avec les différentes initiatives intercantionales et transfrontalières liées à la NPR (**chapitres 3.8 et 3.9**).

Le présent programme s'inscrit dans une logique de continuité thématique avec le programme précédent, tout en l'adaptant aux résultats de l'analyse des expériences et des connaissances acquises lors de la dernière période de mise en œuvre (**chapitre 2**). De ce fait, le programme poursuit les mêmes objectifs thématiques, mais il devient plus précis dans les champs d'action et dans la définition des outputs. Il tient également compte des évolutions de la NPR, plus particulièrement en considérant le renforcement de la numérisation et de la durabilité, et en intégrant l'économie locale comme thèmes transversaux, ainsi qu'en soutenant les petites infrastructures touristiques.

Par le biais de son PMO (**chapitre 4.2.1 : Objectif 1**), le Canton du Valais entend renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires que sont la « gestion des ressources et du territoire », « santé, sports et performance » et « bio-pharma ». Ces trois secteurs sont déclinés en trois champs d'actions, complétés par un quatrième, qui doit permettre dans une moindre mesure de soutenir les projets « à l'interface de plusieurs secteurs ou dans d'autres secteurs à valeur ajoutée de l'industrie et du commerce ».

Le Canton du Valais entend également poursuivre ses efforts en faveur des chaînes de valeur ajoutée touristiques (**chapitre 4.2.2 : Objectif 2**) par le « renforcement de la digitalisation des acteurs, des produits et des prestations touristiques », par le « développement de l'offre de produits et de services 4-saisons par l'innovation, les collaborations et les coopérations entre acteurs touristiques », par « l'optimisation des infrastructures touristiques d'envergure régionale et suprarégionale, des remontées mécaniques et les équipements des domaines d'exploitation, ainsi qu'en favorisant la création de petites infrastructures touristiques », et finalement en « soutenant et renforçant l'émergence de projets innovants et de coopérations/collaborations transfrontalières adaptées au changement climatique, autour de l'Espace Mont-Blanc ».

Par le troisième objectif de soutien (**chapitre 4.2.3 : Objectif 3**), le Canton du Valais veut développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative. Cette action se décline en trois champs que sont le « renforcement de la chaîne de valeur ajoutée générée par les productions cinématographiques », le « renforcement de la chaîne de valeur ajoutée générée par la création numérique », et le « renforcement de la chaîne de valeur ajoutée générée par les arts de la scène et l'industrie du spectacle ».

Le management régional (**chapitre 4.2.4**) demeure une thématique essentielle pour la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale, raison pour laquelle il est reconduit, sans pour autant constituer un objectif du programme.

Les objectifs de développement durable issus de l'Agenda 2030 constituent une base stratégique importante du PMO 2024-2027. En effet, sur la base du « Concept de développement durable » développé par le SECO en 2022 en collaboration avec les cantons, les thèmes de la durabilité, de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction d'émissions de gaz à effets de serre (GES) font partie intégrante et de manière transversale du PMO. Celui-ci se base notamment sur les programmes gouvernementaux de l'Agenda 2030 et du Plan Climat du canton du Valais. Le cadre stratégique du développement durable en Valais est défini au **chapitre 3.6**, alors que l'intégration de la durabilité comme thème transversal du PMO est abordée au **chapitre 4.3**, à l'instar des deux autres thèmes transversaux que sont la digitalisation et l'économie locale.

Les processus liés à l'implication des acteurs et des organismes régionaux, à la sélection des projets, ainsi qu'au controlling/monitoring du PMO au niveau cantonal (**chapitre 5**) sont similaires à ceux appliqués dans les précédents programmes. Ils tiennent compte des directives du SECO et des dispositions légales relevant de la NPR.

Le territoire d'impact est défini au **chapitre 6**, et le plan de financement et de réalisation est décrit au **chapitre 7**.

Finalement, afin de financer la réalisation (**chapitre 8**) de l'ensemble des objectifs et champs d'actions de son PMO 2024-2027, le Canton du Valais demande à la Confédération de pouvoir disposer de CHF 11,5 millions à fonds perdu et CHF 41 millions sous forme de prêts.

1 INTRODUCTION

1.1 SITUATION INITIALE

Le présent document expose le programme de mise en œuvre (PMO) de la NPR du Canton du Valais pour les années 2024-2027. Il s'inscrit dans le programme pluriannuel 2024-2031 concernant la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR) (Message du 25 janvier 2023 sur la promotion économique), il suit logiquement les orientations prises au niveau fédéral pour cette nouvelle période. Les principales nouveautés à prendre en compte par rapport à la précédente période sont¹ :

- La digitalisation et la durabilité restent des thèmes transversaux qui impactent l'ensemble du programme, alors que l'économie locale et le soutien aux petites infrastructures touristiques s'y ajoutent désormais ;
- Le développement durable fait l'objet d'une analyse plus poussée par l'intégration d'outputs et d'indicateurs spécifiques dans les modèles d'efficacité spécifiques aux objectifs ;
- L'approche de la base à l'exportation peut être complétée par des éléments de l'économie locale (économie résidentielle, économie présenteielle) ;
- Une plus grande marge de manœuvre est octroyée aux cantons pour le financement de certaines petites infrastructures.

Ces évolutions ont été intégrées dans les réflexions liées à l'élaboration du présent PMO.

Par ailleurs, pour cette période, le Canton du Valais entend développer le potentiel économique de l'économie créative par des soutiens ciblés dans trois industries prometteuses et pertinentes pour le canton : la création numérique, le cinéma et les arts de la scène et du spectacle.

¹ SECO, *Programme de mise en œuvre NPR 2024-2027, Guide destiné aux cantons et aux responsables de programme*, décembre 2022

Ainsi, au travers de son PMO 2024-2027, le Canton du Valais poursuit la dynamique initiée avec les précédents programmes dans les thématiques de l'industrie & services et du tourisme. Par ailleurs, convaincu de son potentiel, il entend soutenir des projets structurants dans l'économie créative. Ces trois priorités thématiques seront impactées par les thèmes transversaux que sont la transformation digitale, le développement durable et l'économie locale.

1.2 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le Conseil d'Etat a chargé le Département de l'économie et de la formation d'élaborer le PMO 2024-2027. Comme pour les précédents programmes, c'est le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation qui s'est chargé de son élaboration.

Les acteurs régionaux ont été impliqués dans l'élaboration du présent PMO. Les deux Antennes régionales (RWO AG et ARVR) ont été consultées et ont eu l'occasion de transmettre leurs impulsions pour l'élaboration du programme. La Vision d'avenir pour le Haut-Valais, élaborée sous l'impulsion de la RWO AG, a notamment identifié des actions concrètes dans douze thèmes. La NPR devrait jouer un rôle de soutien dans certains thèmes dans lesquels cette politique peut intervenir.

Les références suivantes ont servi de base à l'élaboration du programme :

- le programme gouvernemental 2021-2025 de l'Etat du Valais ;
- la loi sur l'encouragement des remontées mécaniques du 17 mai 2018 ;
- le Plan directeur cantonal approuvé par le Conseil fédéral le 1er mai 2019 ;
- l'Agenda 2030 cantonal et la stratégie de développement durable du Valais à l'horizon 2030 ;
- la Conception Paysage cantonale adoptée par le Conseil d'Etat le 12 octobre 2022 ;
- la politique du tourisme du Canton du Valais du 16 juin 2016 ;
- l'étude sur la valeur ajoutée du tourisme en Valais de mai 2016 ;
- la loi sur le tourisme du 9 février 1996 avec modification du 8 mai 2014, entrée en vigueur le 1er janvier 2015 ;
- la politique de soutien du Canton du Valais en matière de remontées mécaniques de 2013 ;
- la stratégie de développement économique du Valais de 2012 ;
- la loi sur la politique régionale du 12 décembre 2008 ;
- la loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 ;
- les conventions-programmes NPR précédentes depuis 2008 et les résultats de la mise en œuvre des programmes quadriennaux, notamment les enseignements du dernier programme 2020-2023 ;
- les propositions émanant des deux régions (RWO AG et l'ARVR) ;
- la planification intégrée pluriannuelle ;
- les documents relatifs à la nouvelle politique régionale mis à disposition par la Confédération (loi, ressources, documentation de travail, études, etc.).

1.3 VISION D'AVENIR DE LA RÉGION DU HAUT-VALAIS

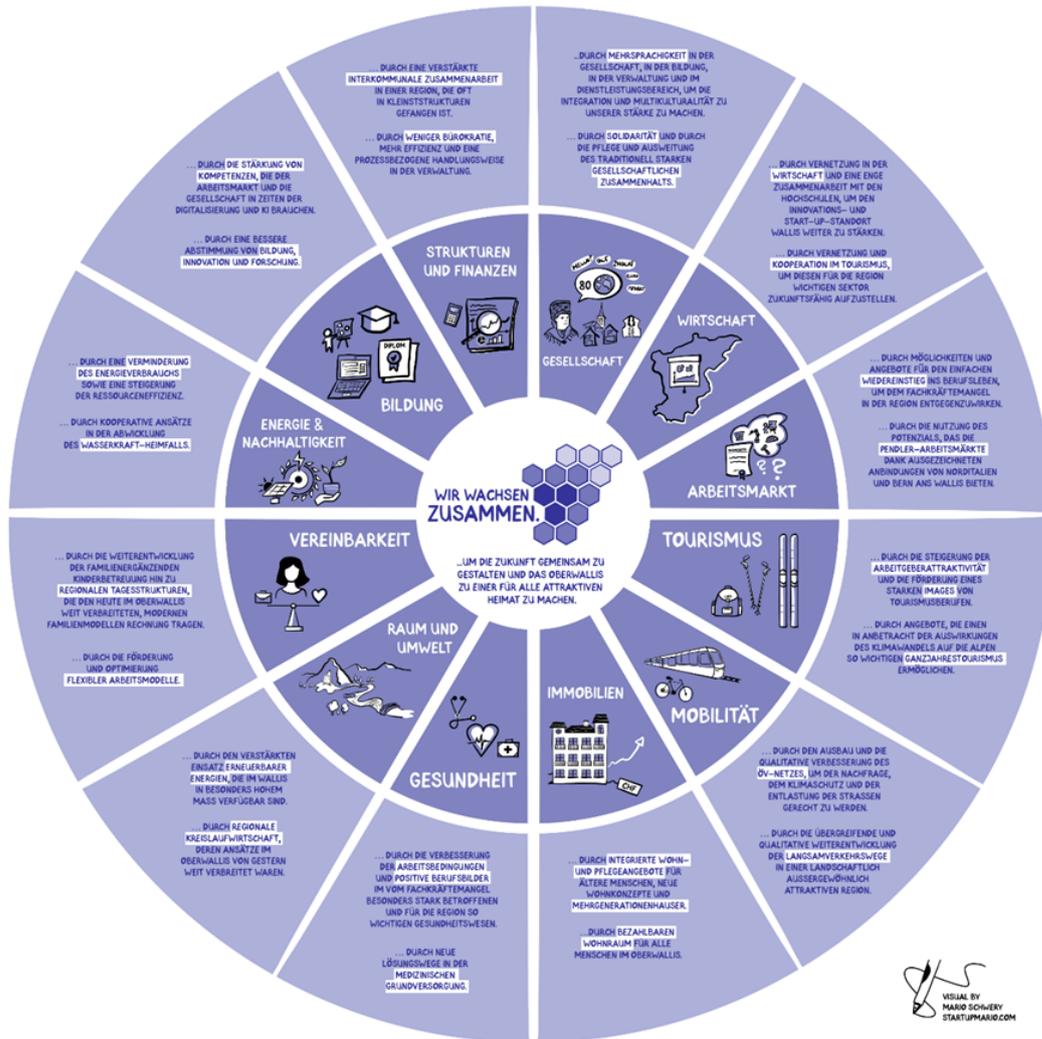
Le Haut-Valais connaît depuis quelques années une croissance économique exceptionnellement forte pour la région et, par conséquent, une forte immigration. Le développement de la région est en outre influencé par la tendance croissante de l'urbanisation ainsi que par une transformation profonde du monde du travail avec le travail à domicile (télétravail) et la numérisation. À quoi ressemblera le Haut-Valais de demain ? Comment créer une vision commune pour l'avenir de la région ? L'association Region Oberwallis, qui représente les 63 communes, s'est attelée à la tâche et a chargé RW Oberwallis AG (RWO AG) de développer une vision d'avenir pour la région. La vision d'avenir du Haut-Valais remplace le "Leitbild Region Oberwallis" qui existe depuis 2010.

Le point de départ du processus a été une observation de la situation actuelle dans le Haut-Valais. Pour ce faire, la région a été analysée selon les douze champs thématiques "société", "économie", "marché du travail", "tourisme", "mobilité", "immobilier", "santé", "espace & environnement", "énergie & durabilité", "conciliation", "formation" et "structures & finances". La deuxième étape a consisté à examiner les tendances globales au sein de ces domaines thématiques et leur impact potentiel sur la région. Après la phase d'analyse, le processus de participation a débuté par une enquête auprès de la population. Les résultats de cette enquête ont été discutés au sein d'un groupe d'impulsion composé de 60 personnes et les premières orientations de contenu ont été développées. Une deuxième enquête a permis à la population de les évaluer et de les classer par ordre de priorité. La vision d'avenir du Haut-Valais a finalement été développée sur la base de ces résultats.

Le résultat final du processus d'analyse et de participation est une vision d'avenir pour le Haut-Valais avec des propositions d'action concrètes le long des douze champs thématiques définis. La vision du futur doit servir de ligne directrice stratégique régionale jusqu'en 2030.

Avec le PMO 2024-2027 et par les moyens financiers de la NPR, le Canton du Valais soutiendra la réalisation de projets autant que possible.

De manière synthétique, la vision du futur du Haut-Valais est représentée dans le schéma suivant :



VISUAL BY MAUR SCHWERY STARTUPMAKING.COM

Figure 1 : RWO AG - Schéma de la vision d'avenir de la région du Haut-Valais

1.4 VISION DE L'ANTENNE RÉGION VALAIS ROMAND

L'Antenne Région Valais Romand est l'organe opérationnel de l'association du même nom formée de l'ensemble des communes de Valais Romand. L'Antenne offre ses services en gestion et coordination de projets, en accompagnement dans les démarches de demandes de soutiens financiers, d'échanges de pratiques et en veille stratégique.

Ses prestations sont structurées selon quatre objectifs que sont la favorisation d'un développement territorial cohérent, le soutien aux communes selon leurs besoins en digitalisation, le renforcement de la chaîne de valeur touristique et culturelle du Valais romand, et l'accroissement de la capacité des communes à exécuter leurs tâches et à lancer des projets de développement d'intérêt régional.

C'est sur ces quatre piliers que l'Antenne pose sa stratégie, notamment sa stratégie numérique, pour la période 2022-2025. Plus spécifiquement, face à l'importance des enjeux digitaux actuels, l'Antenne Région Valais Romand a décidé d'ajouter à sa stratégie la gouvernance numérique - ciblée pour les communes du Valais romand - à ses autres domaines de compétences. Cette stratégie numérique a pour objectif de soutenir les autorités en positionnant l'ARVR comme un facilitateur neutre et un interlocuteur de référence pour leurs évolutions digitales. Une emphase particulière sera mise sur les coordinations interacteurs (Canton, communes, institutions paraétatiques et acteurs privés) et les partages de bonnes et mauvaises pratiques. La stratégie ARVR se veut «orientée clients », c'est-à-dire à l'écoute des besoins des collectivités publiques. Il s'agira de répondre à ces dits besoins en proposant des solutions aussi simples d'utilisation que possible. La démarche ayant permis d'aboutir à la définition de la stratégie numérique s'est construite autour des échanges suivants :

- Questionnaire à toutes les communes du Valais romand (68% de réponses) ;
- Quatre ateliers d'une demi-journée avec des communes, des services cantonaux et des experts ;
- Des entretiens politiques avec des acteurs n'ayant pas participé aux ateliers.

Ainsi, basée sur les attentes exprimées par les parties prenantes, la stratégie numérique est proposée en concertation avec le Service de l'Administration Numérique (SAN) du Canton du Valais, ainsi qu'avec la Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG (RWO).

La stratégie 2022-2025 de l'Antenne Région Valais Romand est synthétisée dans le schéma suivant.



Figure 2 : Antenne Région Valais Romand, stratégie 2022-2025

L'Antenne Région Valais romand veut conserver et développer son expertise dans ses axes stratégiques. Les outils transversaux que sont la digitalisation et l'intelligence collective, utilisés dans leur pleine potentialité, permettront d'assurer un haut niveau de soutien aux communes dans les défis actuels et à venir.

1.5 PROGRAMME VALAIS4YOU

La croissance économique et démographique du Valais se poursuit. Le volume des investissements sur le site industriel de Viège reste élevé. En collaboration avec les entreprises Lonza, Matterhorn Gotthard Bahn, Bosch/Scintilla SA, la Fernfachhochschule Schweiz et le Centre Hospitalier du Haut-Valais, ainsi qu'avec « Verein Region Oberwallis », Valais Wallis Promotion et le SETI, RW Oberwallis SA soutient la croissance économique régionale avec le programme « valais4you ». L'objectif est de promouvoir l'immigration de personnel qualifié de manière interentreprises, de poursuivre la mise en place de conditions-cadres importantes pour vivre et travailler en Valais ainsi que de sensibiliser aux traditions.

Le Valais romand connaît également une croissance économique importante, notamment dans les secteurs des services et de l'industrie, ainsi que dans les technologies de l'information, les sciences de la vie et l'innovation. C'est dans ce contexte et en se basant sur l'expérience de « valais4you » que l'Antenne Région Valais romand (ARVR) déploie le projet, en collaboration avec les communes et les entreprises, sur la partie francophone du canton. Alors que les deux antennes régionales se concentrent principalement sur des mesures régionales et locales, le SETI soutient les acteurs économiques avec des mesures à l'échelle cantonale. Celles-ci comprennent notamment la promotion du Valais hors-canton et à l'étranger en tant que lieu de vie et de travail idéal. Dans ce cadre, le SETI organise, en collaboration avec des entreprises valaisannes, la participation à des salons de recrutement nationaux et internationaux.

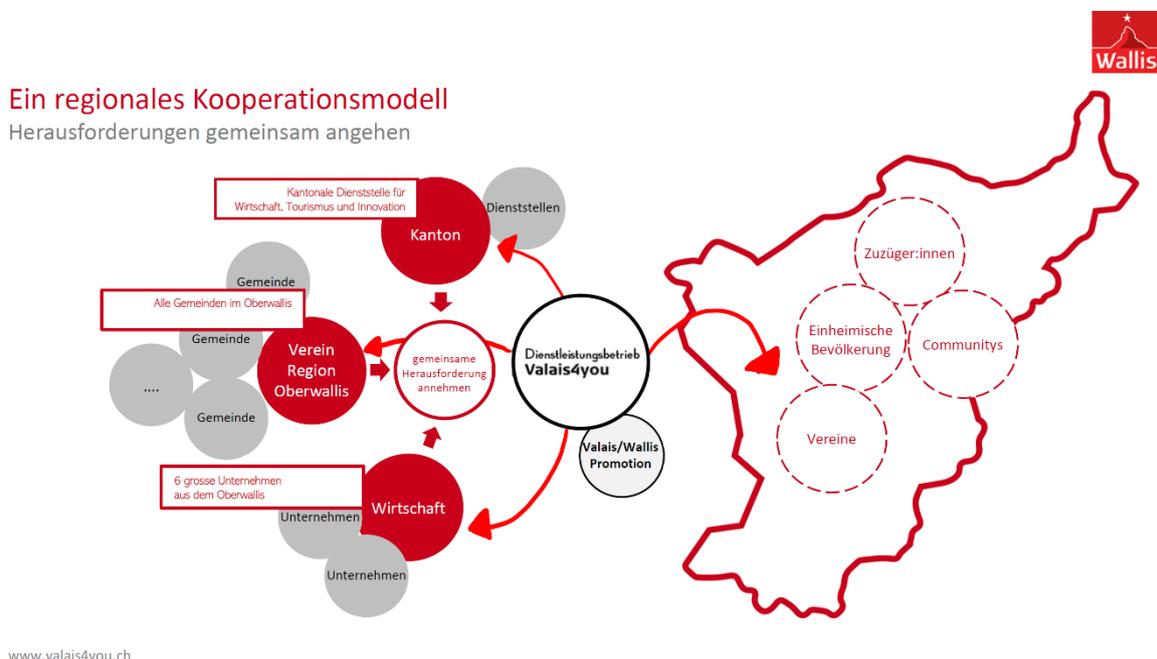


Figure 3 : Modèle de coopération Valais4you

2 ANALYSE

2.1 ANALYSE SWOT DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES ACQUISES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMO 2020-2023

L'appréciation de la réalisation du Programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2020-2023 ne se fait pas de manière globale et uniforme, mais bien de manière particulière en fonction de chacun des objectifs, car le programme est justement constitué d'objectifs différenciés, qui répondent aux besoins et au fonctionnement de secteurs d'activités différents. De même et par effet de cascade, l'appréciation de chaque objectif est influencée par la réalisation différenciée des champs d'action qui les composent. C'est en fonction de cette observation que sont présentés ci-après les premières expériences de la mise en œuvre du PMO 2020-2023.

Le premier objectif du programme, consacré au renforcement du tissu industriel et commercial par la création et l'exploitation des opportunités offertes par la digitalisation, présente une réalisation idéale et un emploi total des moyens financiers mis à disposition par la Confédération, principalement en ce qui concerne les champs Santé, sports, performances et Gestion des ressources et du territoire. A l'opposé, le champ d'action Bio-Pharma a connu un démarrage nettement plus lent que prévu. L'économie valaisanne dans son ensemble, par l'innovation, ainsi qu'un grand nombre de start-ups et de jeunes entreprises tirent un avantage certain du soutien apporté par la Nouvelle politique régionale. Bien que ce modèle d'affaires donne satisfaction, le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation entend bien le faire évoluer pour la prochaine période de programmation, de façon à ce que les trois dimensions transversales (transformation digitale, développement durable, économie locale) soient intégrées encore davantage dans les secteurs clés de l'économie valaisanne lorsque cela est pertinent. Il s'agit également de coordonner les efforts avec le programme intercantonal de l'ARI-SO afin de répondre aux attentes du SECO en matière de soutien au transfert de savoir et à l'innovation².

Le deuxième objectif du programme, portant sur l'amélioration de la capacité concurrentielle et de la valeur ajoutée générée par l'activité touristique, présente une bonne réalisation et un emploi marqué, voire soutenu, des moyens financiers mis à disposition par la Confédération. Il est démontré qu'il est nécessaire, pour les acteurs touristiques, de travailler et de créer de l'innovation par les coopérations et les collaborations. L'importance de la digitalisation dans le tourisme est aussi démontrée, et cela s'est intensifié dans le contexte du COVID. Le programme Digitourism a connu un réel succès, lequel doit se prolonger au cours de la période 2024-2027. Par contre, le domaine d'action 3 "Développement de nouveaux modèles d'affaires considérant les effets du changement climatique, vers un tourisme 4-saisons" n'a pas atteint l'objectif fixé, car aucun projet n'a été soutenu. Si le besoin de changement est évident, sa mise en action auprès des acteurs concernés est lente. Au niveau des infrastructures touristiques, l'état de réalisation ne permet pas encore d'atteindre les valeurs cibles. S'il est permis de penser à ce stade de la mise en œuvre que les objectifs ne seront pas totalement atteints, l'état de connaissance des projets annoncés, notamment Lauchernalp Bergbahnen AG, Nendaz Veysonnaz Remontées Mécaniques SA, Portes du Soleil Suisse SA, montre que la réalité ne sera pas éloignée des valeurs cibles. Finalement, en ce qui concerne le domaine d'action 5 "Développement de projets innovants de coopérations/collaborations autour de l'Espace Mont-Blanc", sa réalisation reste inférieure à la planification. Cet état de fait n'est certainement pas éloigné de la réalité de la capacité de ce domaine d'action à générer des projets, dans un contexte transfrontalier certainement moins réactif que le seul contexte cantonal.

Le troisième objectif du programme, consacré à la création et au développement de synergies à l'interface de plusieurs chaînes de valeur ajoutée et de politiques publiques présente un très bon résultat. Certes le nombre de projets soutenus est inférieur à la cible, mais leur intensité est telle que

² SECO, *Concept RIS 2024+*, 24 janvier 2023

du point de vue financier les moyens ont été totalement engagés, notamment en soutien au projet Valais Film Commission. Il est évident que cet objectif doit être développé au cours de la période 2024-2027, en définissant plus précisément les champs d'action ainsi que les valeurs cibles.

Finalement, la mise en œuvre des Mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne n'a pas atteint les objectifs formulés et peut être considérée, en termes de financement, comme faible en regard de l'important budget à disposition. Toutefois, le nombre de projets soutenus en Valais par ce moyen de promotion est le plus élevé en comparaison intercantonale, eu égard à la limite de financement fixée pour chaque projet et pour chaque porteur de projet.

Ainsi, la mise en œuvre de la NPR au cours de la période de programmation 2020-2023 est bonne, voire très bonne, mais nuancée dans les résultats. Cela est dû d'une part à la capacité individuelle des agents économiques selon les domaines d'activités à concevoir et à mener des projets, et d'autre part à des considérations externes aux porteurs de projets, par exemple la période COVID ou les procédures d'homologation des projets, qui limitent l'efficacité entrepreneuriale, notamment dans la réalisation d'infrastructures. Pour autant, le déploiement de la NPR sur l'ensemble du territoire cantonal est réalisé, mais il doit encore s'intensifier. Le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation est conscient que des changements de délimitation de certains objectifs du programme et qu'une plus fine définition des outputs, outcomes et des moyens de les mesurer sont nécessaires. Ces constats sont pleinement utilisés dans le cadre de la détermination du programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale pour la période 2024-2027.

L'analyse des expériences et connaissances acquises lors de la mise en œuvre de la NPR durant la période 2020-2023 est synthétisée dans la matrice SWOT ci-après. Les informations contenues montrent qu'au niveau des forces, la dominante est marquée par la présence croissante et transversale de la digitalisation, et que celle-ci en devient une réelle opportunité pour le futur, pouvant et devant s'installer dans l'ensemble des secteurs d'activités. Les forces révèlent aussi le rôle essentiel joué par le management régional dans la transmission des connaissances de la NPR auprès des divers secteurs économiques et des porteurs de projets. Sous forme d'opportunité et dans le contexte de la mise en œuvre de la NPR, le fonctionnement du management régional doit encore se stabiliser après avoir été rendu optimal. Si le programme de mise en œuvre de la NPR est adapté au contexte socio-économique valaisan, une de ses faiblesses reste toutefois la disparité des dynamismes sectoriels à générer des projets, ce qui engendre un degré différencié d'atteinte des objectifs. Ce décalage pourrait aussi être plus marqué en raison des différentes menaces énumérées, lesquelles relèvent en premier lieu de considérations macroéconomiques faiblement influençables au niveau cantonal, mais bien impactantes pour les acteurs économiques. Toutefois, leur occurrence peut être qualifiée de limitée. Finalement, des opportunités existent bien pour le futur et permettant d'accroître le taux de réussite de la mise en œuvre de la NPR, telles que l'économie touristique 4-saisons, l'économie locale, l'économie créative, le renforcement de la durabilité, etc..., lesquelles sont totalement intégrées au PMO 2024-2027.

En conclusion, la mise en œuvre de la NPR au cours de la période 2023-2027 est bonne et les résultats le montrent. Les forces et faiblesses ont été identifiées, tout comme les opportunités et les menaces. Ceci considéré, la transition vers la période de programmation 2024-2027 est plus aisée.

<p>Forces:</p> <p>Forte traction dans le domaine de la santé digitale et de la gestion des ressources et du territoire</p> <p>Programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale adapté au contexte économique du Valais</p> <p>Proximité du tissu industriel valaisan</p> <p>Forte digitalisation dans les secteurs industriels et touristiques</p> <p>Fort soutien au secteur du tourisme tendant vers un tourisme de haute qualité et favorisant les collaborations</p> <p>Développement des infrastructures de remontées mécaniques et à caractère suprarégional dans le sens de la politique cantonale spécifique</p> <p>Création d'une réelle chaîne de valeur ajoutée dans l'industrie cinématographique</p> <p>Management régional performant</p>	<p>Faiblesses:</p> <p>Démarrage plus lent du champ d'action Bio-Pharma</p> <p>Réalisation non uniforme des objectifs de programme</p> <p>Difficultés à intégrer la réalité socio-économique dans la définition des valeurs cibles, notamment en matière de tourisme</p> <p>Lentement dans le changement des états d'esprits et des modèles d'affaires en fonction du changement climatique.</p> <p>Lent démarrage de la mise en place d'un Tourisme 4-saisons</p>
<p>Opportunités:</p> <p>Renforcement de la digitalisation et de son déploiement transversal dans l'ensemble des secteurs d'activités</p> <p>Augmentation des collaborations, coopérations et innovations touristiques</p> <p>Renforcement de l'économie touristique 4-saisons</p> <p>Renforcement de la durabilité</p> <p>Renforcement du secteur MEM (Industrie 4.0)</p> <p>Mise en œuvre des principes de l'économie locale</p> <p>Renforcement des actions internationales autour du Mont-Blanc</p> <p>Stabilisation et optimisation du management régional</p> <p>Potentiel d'exploitation de l'économie créative dans certaines industries</p> <p>Développement de nouveaux projets d'économie circulaire</p>	<p>Menaces:</p> <p>Difficultés politiques et financières internationales</p> <p>Contraintes financières, politiques, économiques, administratives pour la conduite de projets</p> <p>Evénements externes de grande ampleur et non maîtrisables ayant un impact macro-économique</p> <p>Perte de capacité financière des agents économiques, diminution du nombre de projets</p> <p>Concurrence des destinations et des régions à l'intérieur de la Suisse</p> <p>Manque d'intérêt, perte de confiance envers la Suisse, et le Valais en particulier, pour la clientèle internationale</p> <p>Manque d'intérêt, perte de confiance envers le Valais pour la clientèle suisse</p>

2.2 ANALYSE SWOT DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

En lien avec l'analyse présentée au chapitre précédent, l'analyse du développement de l'économie régionale en lien avec la mise en œuvre de la NPR au cours de la dernière période de programmation est synthétisée dans la matrice SWOT suivante.

<p>Forces:</p> <ul style="list-style-type: none"> Dynamisme économique cantonal Economie diversifiée Capacité d'investissement des entreprises privées Savoir-faire et culture industriels dans des domaines à forte valeur ajoutée (chimie, pharma, métallurgie) Possibilités de formation au niveau tertiaire adaptées au besoin industriel Ressources naturelles offrant des potentiels de développement (énergies renouvelables, tourisme, agriculture) Développement des agglomérations dans la plaine du Rhône et maintien de l'habitat décentralisé dans les vallées Capacité d'absorption des chocs exogènes 	<p>Faiblesses:</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation géographique excentrée Proportion importante d'emplois dans des secteurs à faible valeur ajoutée Compétitivité économique inférieure en comparaison intercantonale Marché du travail peu attractif pour les jeunes bien formés Faible interconnectivité des réseaux modaux Inertie, ou faible capacité d'adaptation face au changement climatique
<p>Opportunités:</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la digitalisation de l'économie Augmentation des interactions entre l'économie et les hautes écoles Changement nécessaires des modèles économiques en fonction de la saturation des ressources (énergies, territoire, enneigement) Développement d'une mobilité d'agglomération Développement autour des pôles industriels et académiques du canton 	<p>Menaces:</p> <ul style="list-style-type: none"> Difficultés de gestion des successions et de transmissions d'entreprises, notamment dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture Déséquilibre du marché du logement Pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs économiques spécifiques Accélération du changement climatique et intensification de ses effets sur les bases d'existence Appauvrissement des ressources disponibles et inégalité de répartition, notamment de l'eau Disparité de développement entre les régions économiques Dépeuplement des vallées latérales

3 CONDITIONS-CADRES STRATÉGIQUES

Ce chapitre est consacré à la vérification de la cohérence du présent Programme de mise œuvre de la NPR 2024-2027 avec les conditions-cadres pertinentes. Les services et organismes concernés par ces programmes et documents stratégiques ont été consultés.

3.1 COHÉRENCE AVEC LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

A l'occasion de la nouvelle législature 2021-2025, le Conseil d'Etat a revu et actualisé son programme gouvernemental. Il y définit ce qu'il entrevoit de meilleur pour le Valais et sa population : un canton qui sait surmonter la crise, qui progresse rapidement sur la voie du développement durable et qui déploie pleinement son potentiel. Cette vision stratégique commune, partagée par l'ensemble du collège, sert de base à l'action gouvernementale. Elle se décline sous la forme d'objectifs à atteindre à moyen et long terme ainsi que de mesures et de projets précis à mettre en place pour y parvenir. Elle guide ainsi l'Etat et l'administration vers un même but, en contenant les lignes directrices pour l'élaboration des prochaines planifications intégrées pluriannuelles et des prochains budgets. Le Grand Conseil aura par ailleurs l'occasion de se prononcer sur la réalisation des principaux projets et mesures qui découlent du programme gouvernemental lors de l'examen des mandats de prestations politiques (budgets annuels) et des modifications législatives qui lui sont soumises pour approbation.

SURMONTER LA CRISE ET PRÉPARER L'AVENIR.

La législature a débuté dans le contexte incertain de la pandémie de COVID-19, qui sévit depuis de nombreux mois en Suisse et dans le monde. L'issue de cette crise sanitaire reste difficile à planifier, alors que ses répercussions sur le plan économique et social sont de plus en plus importantes. Ses conséquences se font ressentir dans tous les domaines d'action étatique. Le Conseil d'Etat en tient compte dans son programme gouvernemental. Il entend également préparer le canton à rebondir en tirant des leçons de cette situation inédite pour renforcer la capacité d'adaptation et d'innovation de l'action publique.

ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

En adoptant l'Agenda 2030 cantonal en 2018, le Conseil d'Etat souhaitait déjà faire du Valais un exemple en matière de développement durable : un canton équitable et solidaire, dynamique et attractif pour les entreprises et les visiteurs, offrant un environnement sain à sa population et à ses hôtes. La mise en œuvre de cette stratégie se poursuit. L'urgence climatique pousse aujourd'hui le Conseil d'Etat à faire du développement durable un objectif central, directement visible dans son programme gouvernemental, alors que ses mesures étaient jusqu'ici réparties dans différents chapitres. Il s'agit d'accélérer la mise en œuvre des principes du développement durable par l'adoption prochaine d'un plan climat cantonal. Cette ambition est d'autant plus légitime lorsque l'on sait à quel point le canton est concerné par le changement climatique et son impact sur le risque de dangers naturels. Elle constitue également une opportunité à ne pas manquer pour un canton qui a les moyens de jouer les premiers rôles en matière d'énergies renouvelables.

CONTINUER À DÉVELOPPER LE POTENTIEL DU VALAIS.

De nombreux objectifs définis dans le précédent programme gouvernemental dépassaient volontairement le cadre d'une législature, afin de construire l'avenir du Valais à moyen et long terme. Ils demeurent donc plus que jamais d'actualité, moyennant une mise à jour des mesures et projets correspondants. Il s'agit de préserver la cohésion sociale et le bien-être de la population, de miser sur la qualité de la formation, d'améliorer la compétitivité de l'économie valaisanne, d'optimiser la capacité d'action des institutions, d'anticiper les changements démographiques, de prévenir les risques et d'assurer la sécurité, de développer harmonieusement le territoire, d'améliorer la mobilité et enfin de garantir l'équilibre des finances cantonales. Avec son programme gouvernemental, ses dix objectifs et ses septante-cinq mesures prioritaires, le Conseil d'Etat entend permettre au canton du Valais de déployer pleinement son potentiel pour relever les nombreux défis qui l'attendent dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil d'Etat s'est fixé dix objectifs qui constituent le cadre de référence de son action gouvernementale pour les prochaines années :

- **Anticiper les changements démographiques**, par la valorisation des compétences des seniors, par la conduite d'actions ciblées en faveur des familles, par le développement des soins et du soutien à domicile, et par la réalisation d'un nombre suffisant de places en Etablissements Médico-Sociaux (EMS).
- **Préserver la cohésion sociale et le bien-être de la population**, par le renforcement de l'intégration et du sentiment d'appartenance, par le développement du bilinguisme et des échanges entre les régions, par des prestations de santé de qualité, une médecine de proximité et en réseau, et par des conditions dignes pour les personnes en situation de handicap.
- **Miser sur la qualité de la formation**, par une école parmi les plus performantes de Suisse et d'Europe, par un accent fort mis sur les mathématiques, les langues et l'informatique, par une égalité des chances pour tous les élèves, par la formation professionnelle et continue, par le développement de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation, et par une consolidation des synergies entre la formation et l'économie.
- **Accélérer la mise en œuvre des principes du développement durable**, par la mise en œuvre du plan climat, par la mobilisation des parties prenantes, par l'exemplarité, et par la cohérence des politiques publiques.
- **Améliorer la compétitivité de l'économie valaisanne**, par une promotion de la culture d'innovation et d'entrepreneuriat, par une promotion économique priorisée sur la création de valeur ajoutée, par le renforcement des interactions entre recherche et économie, par l'amélioration des conditions-cadres fiscalité et allègements administratifs, par un tourisme « 4-saisons », le leadership énergétique et la digitalisation, et par la valorisation des grands événements sportifs et culturels.
- **Garantir l'équilibre des finances cantonales**, par un équilibre financier à long terme, par le financement des investissements nécessaires au développement du Canton, par une fiscalité favorable à la croissance économique et par des recettes fédérales consolidées.
- **Optimiser la capacité d'action des institutions**, par une révision totale de la Constitution pour répondre aux défis du 21^{ème} siècle, par un soutien actif aux fusions des communes, par une administration plus efficace, accessible et transparente, par des statistiques répondant aux besoins et par une gouvernance optimisée pour mieux servir la population, les institutions et les entreprises ;
- **Améliorer la mobilité**, par un développement du trafic régional en phase avec celui de la population, par l'intégration dans les réseaux ferroviaires et aériens nationaux et internationaux, par l'extension des infrastructures de mobilité douce, par un réseau routier achevé et entretenu, par l'anticipation des nouvelles technologies et par l'optimisation du transfert rail-route.
- **Prévenir les risques et assurer la sécurité**, par des risques identifiés et analysés et de mesures préventives adoptées, par la priorité aux risques majeurs tremblements de terre et inondations, par l'anticipation des conséquences des changements climatiques.
- **Développer harmonieusement le territoire**, par un développement territorial global, durable, rationnel, cohérent et équitable, par la 3^{ème} correction du Rhône, une priorité du développement territorial et par la mise en œuvre de la LAT en utilisant sa marge de manœuvre.

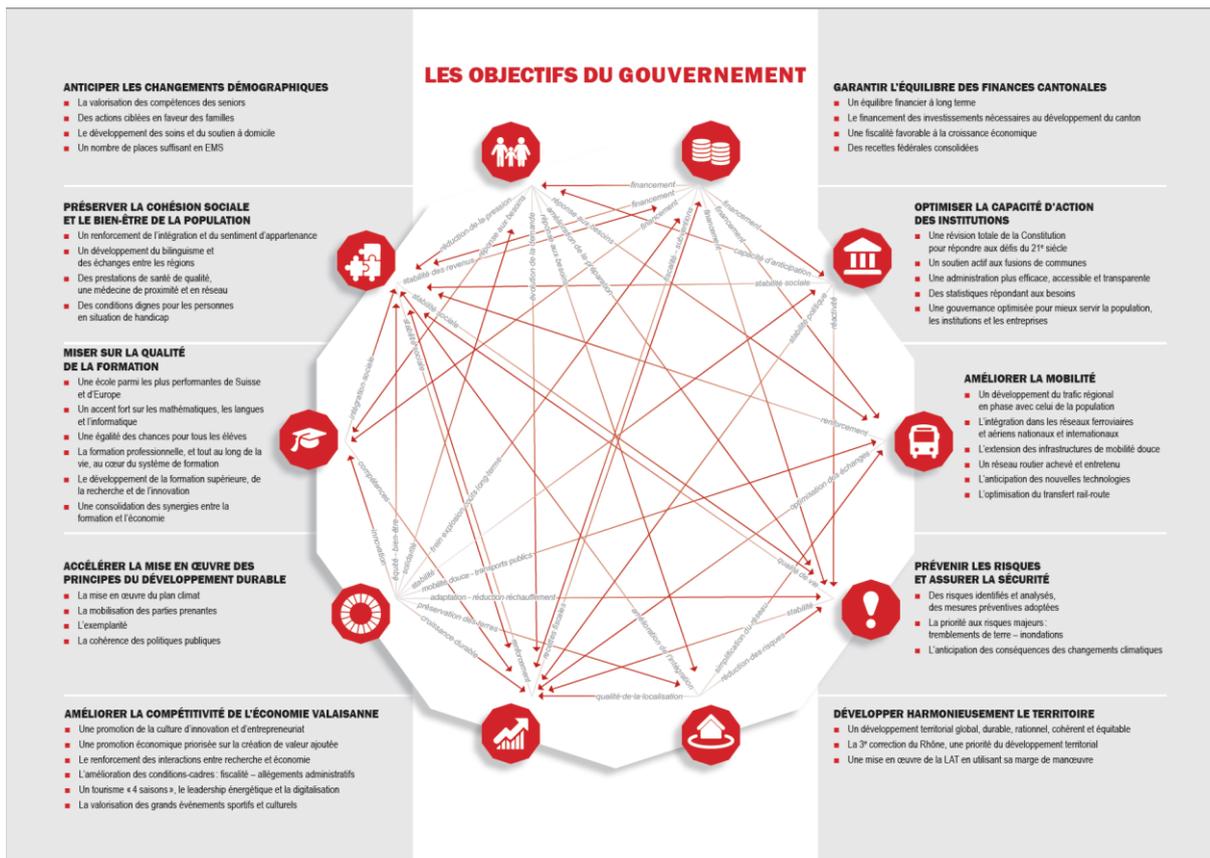


Figure 4 : Programme gouvernemental : [lien hypertexte](#)

Il est bien évident que le programme gouvernemental concerne l'ensemble du Canton et que la Nouvelle politique régionale est l'une des politiques publiques permettant l'atteinte de l'ensemble des objectifs. Cependant, l'action de la Nouvelle politique régionale s'inscrit directement dans le cinquième objectif qui vise à améliorer la compétitivité de l'économie valaisanne, et indirectement dans d'autres objectifs, notamment celui visant l'accélération de la mise en œuvre des principes du développement durable.

Les objectifs du présent programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2024-2027 sont alignés avec cet objectif spécifique du programme gouvernemental, et sont les outils qui permettront de le réaliser partiellement, selon leurs spécificités. Ainsi, il y a bien cohérence entre le programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2024-2027 et le programme gouvernemental.

3.2 COHÉRENCE AVEC LA PLANIFICATION DIRECTRICE CANTONALE

La planification directrice cantonale, composée du Concept cantonal de développement territorial (CCDT) et du Plan directeur cantonal (PDC), fournit un cadre d'orientation pour l'aménagement du territoire du Canton et de ses différentes régions. Elle a pour objectif de garantir un aménagement du territoire cantonal coordonné entre les différents niveaux institutionnels en vue d'une utilisation rationnelle du sol.

Volet stratégique de cette planification, le CCDT définit les principes directeurs du développement territorial, les objectifs d'aménagement du territoire et le développement spatial souhaité du canton

dans les cinq types d'espaces, interdépendants, complémentaires et solidaires, qui structurent le territoire valaisan. Ces espaces possèdent leurs propres caractéristiques, qualités et potentialités et sont confrontés à divers défis, auxquels répondent des stratégies spécifiques.

- L'espace urbain avec centres comprend les centres urbains situés en plaine (Villes de Monthey, St-Maurice, Martigny, Sion, Sierre, Visp et Brig), au départ des vallées importantes ou aux nœuds de transport, ainsi que les communes et villages situés à proximité de ces centres. Les principaux services publics et privés sont également concentrés dans les centres urbains. En raison des relations pendulaires intensives, ceux-ci forment des unités fonctionnelles avec leurs bassins versants.
- L'espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône (par exemple Evionnaz, Fully, Chamoson, Gampel-Steg et Raron) comprend les grandes surfaces agricoles (prés, pâturages, terres arables) de la vallée du Rhône ainsi que les surfaces arboricoles fruitières, viticoles et horticoles comprises entre Salgesch et Martigny. Il s'appuie sur des sous-centres régionaux ayant des activités mixtes (industries, artisanat, commerces, ...).
- L'espace des coteaux et vallées latérales (par exemple Val-d'Illiez, Orsières, Evolène, Wiler, St. Niklaus et Goms) réunit les petites et moyennes communes qui proposent une offre touristique de base, dans un paysage culturel traditionnel. Ces lieux s'appuient sur des sous-centres régionaux ayant des activités mixtes (tourisme, artisanat, agriculture, ...).
- L'espace touristique alpin avec centres (par exemple Champéry, Verbier, Crans-Montana, Leukerbad et Zermatt) s'identifie aux stations d'altitude possédant de grandes possibilités d'hébergement et une offre variée en infrastructures touristiques. Les centres touristiques alpins sont classés en deux catégories en fonction de leur importance selon leur chiffre d'affaires.
- L'espace nature et paysage couvre le reste du territoire et reprend les paysages naturels et culturels, représentatifs de l'identité valaisanne.

La carte ci-après démontre les différents types d'espaces du canton selon le CCDT.

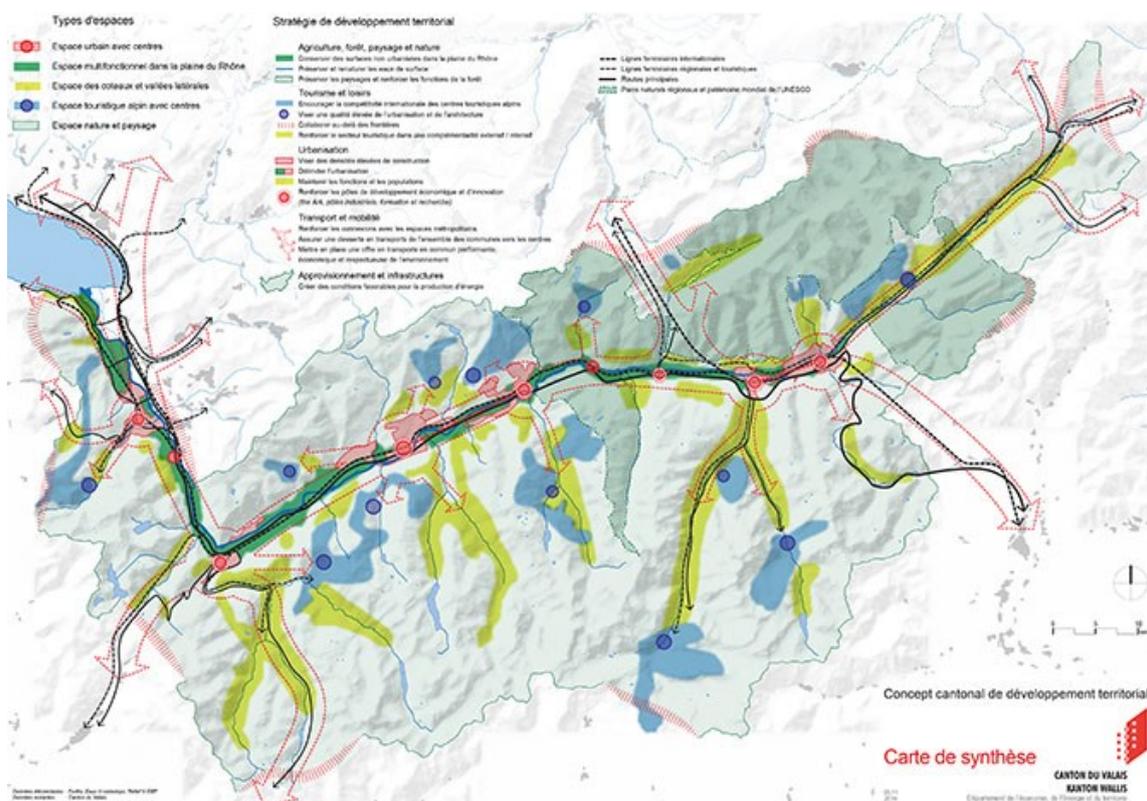


Figure 5 : Les différents types d'espaces du canton selon le CCDT : [lien hypertexte vers la carte numérique](#)

Le PDC constitue le volet opérationnel de la planification directrice. Sur la base des principes et objectifs fixés par le CCDT, et afin d'atteindre le développement souhaité, il définit et coordonne les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire dans les domaines d'activités suivants : A. Agriculture, forêt, paysage et nature ; B. Tourisme et loisirs ; C. Urbanisation ; D. Mobilité et infrastructures de transport ; E. Approvisionnement et infrastructures. Au travers des thèmes transversaux, le PDC établit également le lien entre, d'une part, certaines politiques spécifiques de la Confédération (p.ex. Nouvelle politique régionale, adaptations aux changements climatiques) et, d'autre part, les domaines d'activités du CCDT et du PDC.

La réalisation du PMO 2024-2027 s'est donc faite selon les principes du CCDT, en référence aux différents types d'espaces.

Les espaces urbain et multifonctionnel dans la plaine du Rhône concernent les trois objectifs du PMO, bien que l'objectif 1 sera déployé essentiellement dans ces deux types de territoires.

L'espace des coteaux et des vallées latérales, ainsi que l'espace touristique alpin sont plus spécifiquement pertinents pour l'objectif 2 du PMO, tout en considérant que les objectifs 1 et 3 peuvent également se concrétiser dans ces espaces dans une moindre mesure, ou dans une mesure moins marquée.

Globalement, la mise en œuvre de la NPR au travers du PMO 2024-2027 est cohérente avec la planification directrice cantonale.

3.3 CONCEPTION PAYSAGE CANTONALE

Le Conseil d'Etat a adopté comme étude de base la Conception Paysage cantonale (CPC) élaborée par le Service du développement territorial et le Service des forêts, de la nature et du paysage. La CPC est un instrument de planification en matière de politique paysagère destiné à coordonner les activités cantonales. La démarche, qui s'inscrit dans la Conception « Paysage suisse », vise l'intégration d'exigences qualitatives dans les projets et les planifications afin de lutter contre les pressions qui pèsent sur le paysage. Elle veut également protéger les qualités propres des paysages valaisans tout en gérant et en anticipant leur évolution.

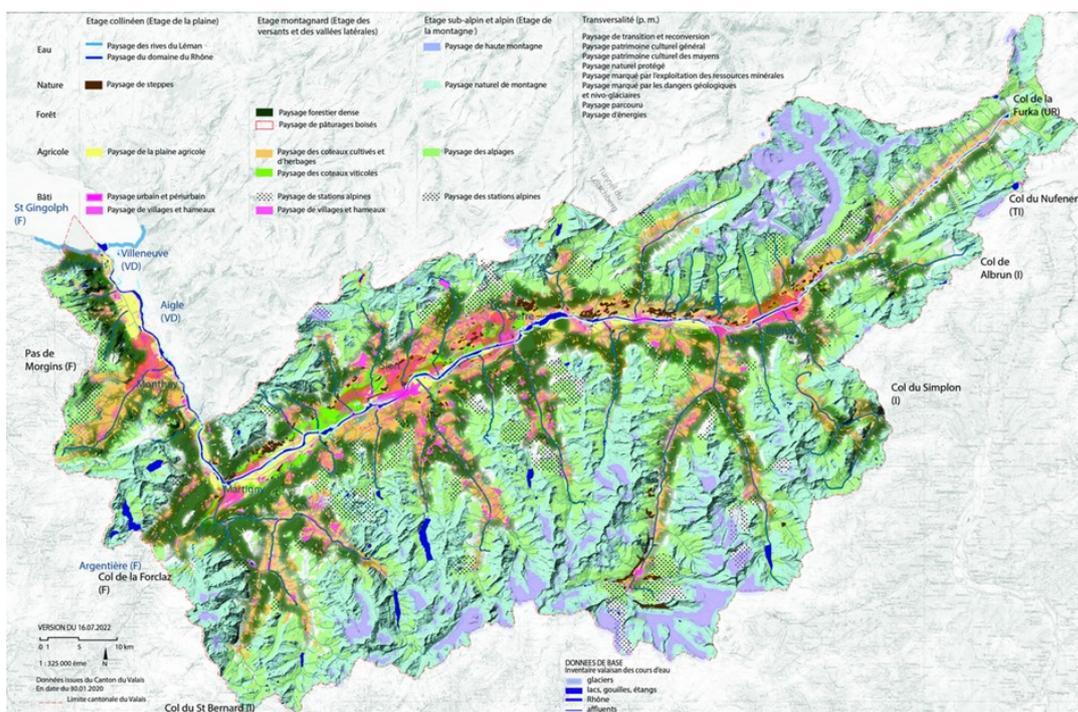


Figure 6 : Typologie des paysages valaisans selon la CPC : [lien hypertexte vers la carte numérique](#)

La CPc sera intégrée dans le Plan directeur cantonal et sa mise en œuvre fera l'objet d'un plan d'action élaboré avec les communes, qui sera finalisé à l'horizon 2025. Le paysage valaisan fournit des prestations importantes pour le bien-être, la qualité de vie et l'activité économique du canton. Pourtant, l'érosion de la biodiversité se poursuit, les terres agricoles se réduisent tandis que l'urbanisation exerce une pression constante. Les différents services cantonaux concernés ainsi que la Fédération des communes valaisannes ont été intégrés dans l'élaboration de la CPc.

Parmi les différentes typologies de paysages, les projets NPR pourraient principalement et potentiellement être concernés par les « paysages des stations alpines » et les « paysages parcourus (mobilité douce de loisirs) ». Par exemple, les objectifs de la CPc relatifs aux paysages des stations alpines ont pour but d'orienter le développement des stations alpines dans le respect du paysage, tout en visant une « qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture » ainsi qu'une « intégration des nouvelles volumétries dans le grand paysage, avec une attention particulière pour les infrastructures et projets liés aux activités saisonnières, p. ex. des domaines skiables ».

3.4 COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE CANTONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les deux premiers programmes quadriennaux de mise en œuvre de la NPR 2008-2011 et 2012-2015 étaient basés sur la stratégie de développement économique du Canton du Valais de 2006, découlant de la logique de création d'espaces fonctionnels.

Les programmes de mise en œuvre 2016-2019 et 2020-2023 ont quant à eux été basés sur la stratégie de développement économique du Canton du Valais de 2012, laquelle s'appuie sur la vision suivante du développement économique cantonal : **Valais, terre d'avenir : « Construire ensemble un Valais prospère, ouvert, dynamique, diversifié et attractif. »**

Cette vision répond à l'objectif politique, assigné au Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, de favoriser un développement économique orienté sur les potentiels du canton et maintenir la population sur l'ensemble du territoire. Les qualificatifs décrivant cette vision sont à comprendre de la façon suivante :

- **Ensemble : Collaborer pour l'avenir économique du Valais**
Nous voulons développer et encourager les coopérations au sein d'un même secteur d'activité ou entre différents domaines.
- **Prospère : Viser l'efficacité afin d'améliorer la croissance**
Nous voulons favoriser l'innovation et l'amélioration des produits existants afin de créer de la valeur ajoutée supplémentaire aboutissant à une amélioration du PIB cantonal.
- **Ouvert : Ouvrir le canton aux opportunités**
Nous voulons développer une conscience cantonale des opportunités existantes en favorisant les échanges hors du canton et encourager les exportations créatrices de plus-values.
- **Dynamique : Dynamiser la place économique cantonale**
Nous voulons renforcer la capacité d'adaptation et d'anticipation des acteurs économiques du canton.
- **Diversifié : Diversifier et exploiter au mieux les potentiels**
Nous voulons diversifier le tissu économique en exploitant de manière efficace les potentiels existants, en créant de nouvelles compétences et en utilisant rationnellement les ressources.

- **Attractif : Garantir un espace de vie et économique attractif**

Nous voulons rendre la place économique plus attractive afin de développer les entreprises valaisannes, d'attirer de nouvelles entreprises dans le canton et d'assurer une grande qualité de vie aux citoyens.

Cette vision se décline en 3 axes spécifiques, qui reprennent dans leur structure les axes définis par la Loi sur la politique économique cantonale LPEC du 11 février 2000. Chacun d'entre eux est composé d'objectifs qui doivent être atteints grâce à la mise en œuvre de mesures concrètes. Ces axes et objectifs sont listés ci-après ; les mesures concrètes sont quant à elles détaillées dans le document original.

- **Axe 1 : Amélioration des conditions-cadres**

- Création des conditions favorables à l'attractivité économique du canton ;
- Développement des compétences et du savoir-faire ;
- Augmentation de la qualité de vie et promotion d'une occupation décentralisée du territoire ;
- Encouragement d'une gestion durable des ressources ;
- Aménagement du territoire tenant compte des intérêts de tous les acteurs économiques.

- **Axe 2 : Développement économique et compétitivité**

- Diversification du tissu économique par les promotions économiques endogène et exogène ;
- Augmentation de la valeur ajoutée dans l'industrie et le tourisme ;
- Promotion intersectorielle du Valais.

- **Axe 3 : Développement de la concertation en matière économique**

- Information à l'attention de la population ;
- Renforcement des relations intra- et intercantionales ;
- Animation du tissu économique cantonal.

Pour le programme 2024-2027, cette même référence stratégique a servi de base à son élaboration. Toutefois, les partenaires de Promotion économique Valais ont initié une démarche visant à définir le Valais économique à plus long terme (Vision 2040). Les premiers échanges entre les partenaires de Promotion économique Valais ont eu lieu fin 2022 et se sont poursuivis durant le 1^{er} semestre 2023. Les travaux sont en cours à l'heure de la rédaction du présent programme, les éléments stratégiques discutés n'ont pas encore été validés par toutes les parties concernées. Dès lors, nous présentons ci-dessous un schéma provisoire et sujet à modification ultérieure. L'idée est de présenter l'état des réflexions au 27 juin 2023. Le schéma présenté ci-dessous doit encore subir plusieurs modifications plus particulièrement au niveau de la terminologie.

Schematisierte sozio-ökonomische Struktur & Wirtschaftspolitik

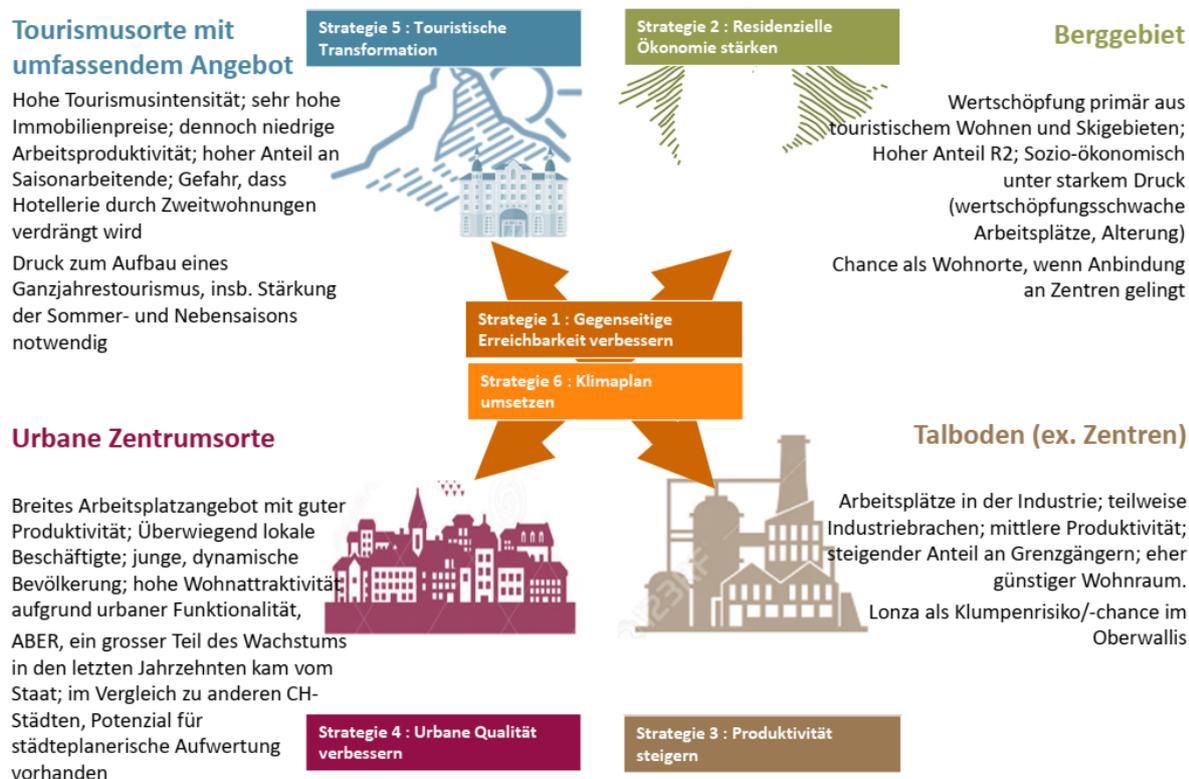


Figure 7 : Schéma de principe provisoire de la stratégie cantonale de développement économique

En fonction des trois axes de la stratégie cantonale présentés ci-avant et de leurs composantes, il est possible de classer les objectifs du programme cantonal 2024-2027 de la manière dont ils correspondent principalement à l'un ou à plusieurs de ces axes :

Axes de la stratégie cantonale de développement économique	Renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires	Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques	Créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative	Management régional
Amélioration des conditions-cadres				
Développement économique et compétitivité				
Développement de la concertation en matière économique				

Ce tableau permet donc de visualiser la correspondance du programme cantonal de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale 2024-2027 avec la stratégie cantonale de développement économique, car chacun des quatre objectifs du programme, ainsi que le management régional, concerne au minimum l'un des trois axes stratégiques, selon leurs mesures concrètes mentionnées plus haut.

3.5 COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE DU TOURISME

Le tourisme valaisan se caractérise par une multitude d'entreprises qui suivent leurs propres visions et stratégies. Alors que pour les organisations de gestion des destinations, l'augmentation de la notoriété et le renforcement de la destination sont au premier plan, la plupart des prestataires touristiques aspirent avant tout à optimiser leur bénéfice d'exploitation.

Il ressort de la stratégie de développement économique du Conseil d'Etat que l'Etat du Valais attribue au secteur touristique une grande importance, au travers de la vision suivante :

« Le Valais dispose d'un secteur touristique prometteur qui est un des fondements de l'économie valaisanne et qui permet de préserver la vie et le travail dans les vallées latérales ».

Selon cette vision, le secteur touristique en Valais doit pouvoir continuer à se développer et en particulier contribuer au maintien des activités économiques dans les vallées latérales. En l'occurrence, la croissance qualitative doit avoir la primauté sur la croissance quantitative, ce qui signifie que l'industrie touristique doit se développer avant tout grâce à l'amélioration de la productivité. L'accent mis sur la croissance qualitative et sur l'augmentation de la productivité est déterminant, car ce n'est qu'ainsi que l'industrie touristique sera à même d'offrir des conditions de travail à long terme pouvant soutenir la comparaison avec les conditions de travail d'autres branches en Suisse. Cela est crucial pour que les indigènes considèrent à nouveau les entreprises touristiques comme des employeurs intéressants et pour que la jeune génération, qui bénéficie d'une bonne formation, reste dans les vallées.

Avec la politique du tourisme, l'Etat du Valais veut contribuer dans son domaine d'influence à ce que le secteur touristique puisse exploiter ses potentiels de manière optimale et mener les adaptations structurelles nécessaires. Pour ce faire, l'Etat du Valais a formulé les objectifs à atteindre et l'orientation générale pour une évaluation sur le plan de la politique sectorielle des attentes des acteurs touristiques.

En examinant de manière proactive et ciblée les défis à relever et en soutenant les solutions envisagées par le secteur du tourisme, l'Etat du Valais veut aider de manière proactive le secteur touristique à surmonter les défis structurels actuels, en particulier aussi à maîtriser les conséquences de l'initiative sur les résidences secondaires. Les objectifs de la politique du tourisme, selon les politiques sectorielles, sont :

- en collaboration avec d'autres cantons, le Valais s'engage de manière proactive au niveau fédéral pour améliorer les conditions cadres du tourisme alpin (tâches de la Confédération) ;
- le développement territorial du canton doit soutenir de manière proactive le renouvellement, la densification et l'adaptation structurelle du tourisme (développement territorial) ;
- la promotion économique cantonale donne des impulsions et met à disposition, avec des programmes d'encouragement et des plateformes communautaires (par ex. Valais/Wallis Promotion), des ressources pour surmonter les défis structurels (promotion économique) ;
- avec des offres de formation et de perfectionnement, l'Etat soutient les efforts déployés par le secteur touristique pour qualifier les collaborateurs et sensibiliser la population, en particulier la jeunesse (formation) ;
- la politique agricole du canton soutient l'exploitation des synergies entre l'agriculture et le tourisme (agriculture) ;
- dans le développement des infrastructures de transport, le canton pondère équitablement les besoins du tourisme (transports) ;
- la politique de promotion culturelle du canton soutient l'exploitation des synergies entre le patrimoine culturel du Valais et le tourisme (culture) ;
- le Canton met à la disposition du tourisme des instruments qu'il adapte ou perfectionne pour financer les tâches publiques (financement du tourisme).

La politique cantonale du tourisme s'appuie sur les principes retenus dans la « Charte du développement durable » approuvée par le Grand Conseil pour un développement à long terme, et vise à promouvoir un tourisme de qualité dans le canton, conformément à la déclaration d'intention du législateur dans la loi sur le tourisme. En l'occurrence, les mesures proposées visent pour l'essentiel à augmenter la valeur ajoutée générée par la branche pour améliorer le bien-être et la prospérité de la population.

La politique du tourisme est basée sur les valeurs authentiques et le respect de la nature et de l'environnement en encourageant le passage du tourisme de construction à un tourisme d'exploitation.

Elle prend en compte les nouvelles exigences et les nouveaux besoins des hôtes, aussi bien du point de vue de la diversité et de la qualité que de la protection de l'environnement et de la sécurité. Un accent sera mis ici sur la mise en scène d'expériences et la création de chaînes de valeur complètes.

Globalement, la politique cantonale du tourisme de 2016 est un outil transversal qui repose sur ses fondements sur ceux d'autres politiques sectorielles. S'inscrivant dans cette politique le Canton du Valais a initié deux démarches en lien avec le positionnement digital et durable du PMO 2024-2027 : le programme Digitourism et l'élaboration d'une feuille de route 4-saisons.

Programme DIGITOURISM :

Le programme Digitourism prévoit des mesures orientées vers le renforcement des usages et des compétences digitales. Elles doivent permettre notamment de soutenir, par du conseil, de la formation et un soutien financier, les entreprises touristiques valaisannes dans leur effort de digitalisation. Les entreprises touristiques valaisannes bénéficient de soutiens pour l'acquisition et la mise en place de solutions locales ainsi que pour la collaboration avec des spécialistes du digital.

En 18 mois, la communauté Digitourism réunit plus de 400 membres, dont 334 entreprises touristiques valaisannes bénéficiaires, 50 spécialistes valaisans du digital accrédités, 23 fournisseurs de solutions digitales et 6 coachs-formateurs ritzys. Les entreprises touristiques valaisannes ont ainsi l'opportunité de renforcer leur maturité digitale. Certaines d'entre-elles peuvent déjà témoigner d'une augmentation de leur chiffre d'affaires, de leur taux d'occupation ou d'une optimisation de leur processus internes, grâce à la mise en place d'outils ou l'acquisition de compétences digitales. Par ailleurs, des projets collaboratifs entre acteurs touristiques valaisans dans des thématiques essentielles telles que les données clients, les plateformes de vente, l'échange d'informations, l'amélioration et l'optimisation de processus interne.

Feuille de route 4 saisons :

L'objectif global visé par l'établissement de cette feuille de route est d'identifier les mesures prioritaires que doit mettre en œuvre l'Etat du Valais pour favoriser une fréquentation touristique durable et génératrice de valeur sur l'ensemble de l'année, contribuant au maintien d'activités économiques et d'une population active sur l'ensemble du territoire.

Il sied de rappeler que cette feuille de route s'inscrit dans la Politique cantonale du tourisme, qui précise notamment quatre engagements prioritaires, à savoir :

- Le maintien des sports d'hiver,
- la promotion d'une occupation à l'année,
- la flexibilisation des réglementations,
- la sensibilisation de la jeunesse.

Elle est également en phase avec la vision gouvernementale, qui vise un tourisme accélérant sa mue digitale et qui renforce ses activités durant les quatre saisons.

La feuille de route contenant les axes d'interventions et les mesures potentielles s'articule autour de quatre enjeux prioritaires :

- Enjeu 1 : Développement de l'offre de produits/services 4-saisons
- Enjeu 2 : Renforcement de la culture touristique et de l'innovation dans le tourisme
- Enjeu 3 : Simplifications administratives
- Enjeu 4 : Promotion du Valais comme destination 4-saisons

Pour chaque enjeu, des axes d'intervention ont été identifiés. Des mesures concrètes découlant de chaque axe sont en cours de définition et pourront potentiellement être soutenues via la NPR.

L'objectif 2 du programme cantonal de mise en œuvre 2024-2027 est fortement impacté par ces deux initiatives qui viennent soutenir les acteurs touristiques dans leur capacité concurrentielle et la valeur ajoutée qu'ils peuvent générer.

En conséquence, le programme précité est bien cohérent avec la politique cantonale du tourisme et s'inscrit dans la continuité des initiatives développées ces derniers mois et dernières années en matière de digitalisation et de durabilité.

3.6 COHÉRENCE AVEC L'AGENDA 2030 ET LE PLAN CLIMAT DU CANTON DU VALAIS

3.6.1 Stratégie développement durable à l'horizon 2030

Le canton du Valais a adopté en 2018 son Agenda 2030 de développement durable. Ce dernier est constitué de la « Stratégie développement durable à l'horizon 2030 », qui fixe le cadre global de l'engagement en matière de durabilité de l'Etat à moyen terme.

Le Programme Gouvernemental adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2017 a permis de donner le cap à l'Etat et à son administration pour sa conduite stratégique à moyen et long terme. L'Agenda 2030 du Valais approfondit et apporte des précisions en matière de durabilité sur les thématiques qui y sont abordées, déroulant une vision du canton qui développe ses atouts de façon durable et collective.



La vision du Valais durable, telle que définie dans la « Stratégie développement durable à l'horizon 2030 », se décline de la manière suivante : il offre un environnement sain à sa population et à ses hôtes. Il a fortement réduit son impact sur l'environnement et tient compte des capacités limitées de la planète. Il est particulièrement attentif à son rôle de réserve pour la biodiversité alpine. Cœur hydraulique des Alpes, le canton valorise un patrimoine extraordinaire. Il se rapproche de l'indépendance énergétique et alimentaire, et s'adapte à l'évolution du climat. Le Valais durable, c'est aussi un Valais dynamique, attractif pour les entreprises et les visiteurs, tant en plaine qu'en montagne. Encourageant l'excellence de la recherche, l'innovation et la qualité de la formation, il mise sur une économie au service des habitants, qui offre des emplois et des perspectives de vie à la population locale dans toutes les régions du canton et contribue à la satisfaction des besoins de chacun.

Les objectifs stratégiques du volet « Système économique », tels que définis dans l'Agenda 2030 du canton du Valais, sont notamment les suivants :

- Favoriser la création, le maintien et l'installation d'entreprises compétitives, innovantes et diversifiées qui offrent à la population du Valais des emplois, une juste rémunération et des conditions de travail attractives.
- Optimiser les conditions cadres pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne, faciliter les démarches administratives et développer les modes de travail alternatifs (télétravail, hub de coworking décentralisés, etc.).
- Développer les interactions entre l'économie et la formation, en particulier les hautes écoles.
- Valoriser les pôles de développement économique, y développer des filières à haute valeur ajoutée et renforcer leur accessibilité en transports publics et par la mobilité douce.
- Encourager les complémentarités au sein et entre les domaines d'activité afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits.
- Favoriser un tourisme valaisan compétitif durant les 4 saisons, privilégiant la construction et la commercialisation de lits ayant un fort taux d'occupation, résilient face au changement climatique, qui respecte, protège, gère les ressources nécessaires à sa propre existence, et qui favorise l'innovation.
- Faire de la culture et du sport des facteurs de développement économique et touristique.

Sur la base de cette stratégie cantonale à l'horizon 2030, un programme opérationnel est défini chaque année. Celui-ci représente sa concrétisation sur le terrain et regroupe les actions initiées ou à débiter sous les axes de la gouvernance, d'appels à projets de l'administration cantonale, de feuilles de route pour les communes, les écoles et les entreprises ainsi que du Plan climat cantonal. Bilan de la durabilité et cercles indicateurs incarnent les piliers de ce programme.

Concrètement, une démarche d'économie circulaire et positive (ECP) a été lancée, afin de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien au développement de projets concrets. Parmi les mesures clés figurent l'intégration de principes et enjeux de durabilité dans le nouveau projet de loi cantonale sur la politique économique ainsi que dans la Feuille de route Tourisme 4-saisons, la création d'un nouvel outil pour encourager les manifestations touristiques durables et le renforcement des concepts d'économie circulaire et positive dans la Nouvelle politique régionale (NPR) 2024-2027.

3.6.2 Plan Climat cantonal

Le projet de loi cantonale sur le climat inscrit la prise en compte des enjeux climatiques dans les tâches de l'Etat. Il fixe des objectifs ambitieux pour le canton du Valais, à savoir :

- Réduire les émissions directes de gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- Atteindre zéro émission directe nette d'ici 2040 ;
- Accroître les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques ;
- Accompagner la transition par des mesures de gouvernance, de soutien aux communes, d'économie circulaire, d'information et de formation.

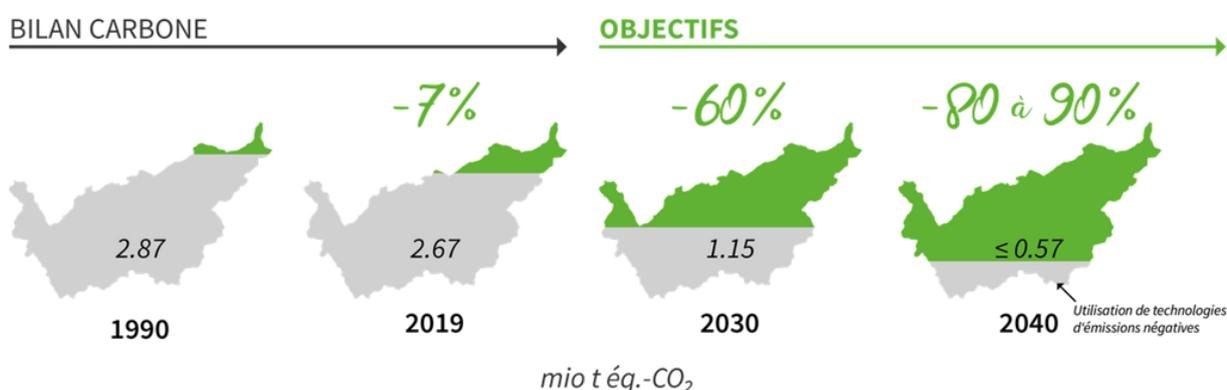


Figure 8 : Objectifs du Plan Climat cantonal

Le projet de loi prévoit l'élaboration d'un Plan climat cantonal. Celui-ci définit la stratégie climatique du canton du Valais et contient l'état des lieux climatique, les objectifs sectoriels, les mesures phares ainsi que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique climatique du canton. Il s'articule autour de sept domaines d'actions stratégiques, à savoir : l'aménagement du territoire ; la mobilité et les émissions négatives ; la gestion de l'eau ; la biodiversité, les sols, les forêts et puits de carbone naturels ; les bâtiments et la construction ; l'industrie, l'énergie et le tourisme ; les dangers naturels et la santé humaine ; l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Le Plan climat cantonal est le fruit d'un processus participatif incluant les milieux économiques, les associations citoyennes et de consommateurs, les milieux de la recherche et de la formation, ainsi que les entités territoriales.

Pour réaliser ces objectifs, le Plan climat cantonal présente 80 mesures phares pour la période 2023-2026. Ces mesures phares sont déclinées en plus de 200 actions concrètes qui constituent le Programme d'actions climat. Des mesures transversales viennent soutenir la transition vers des modes de vie plus durables. Elles regroupent la gouvernance, l'économie circulaire, la collaboration avec les communes, la formation et la communication.

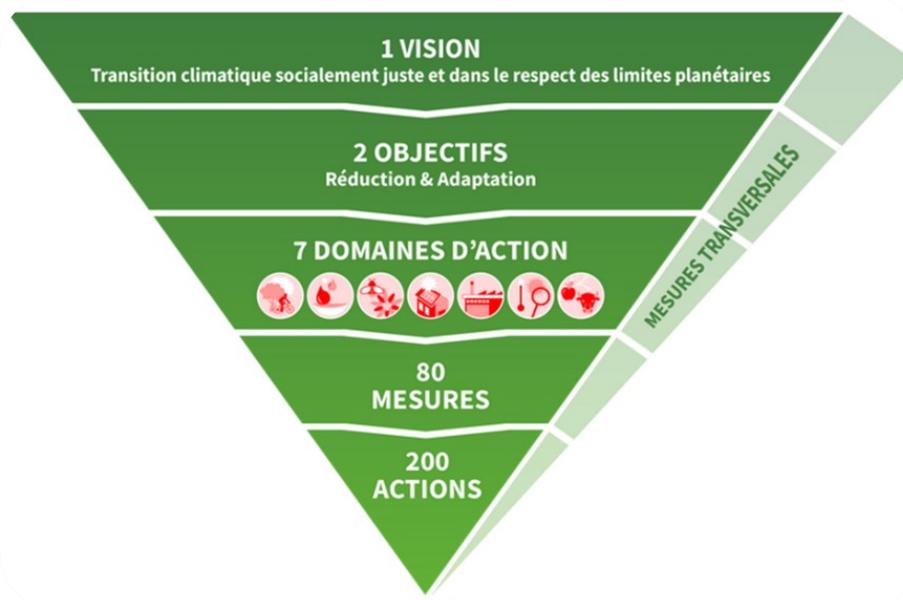


Figure 9 : Programme d'actions climat

Touchant autant le volet « Réduction des émissions de GES » et que le volet « Adaptation au changement climatique », les principales mesures prévues dans le Plan Climat cantonal qui concernent l'économie, l'industrie et le tourisme sont les suivantes :

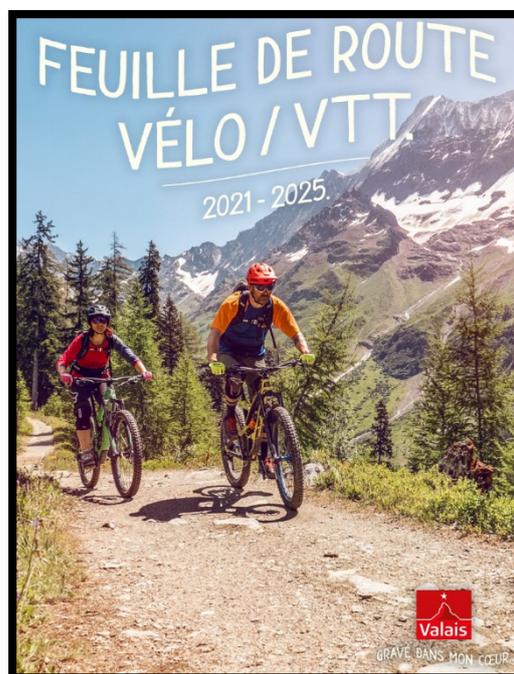
- Créer un programme d'économie circulaire pour accompagner les entreprises dans la valorisation de leurs résidus, notamment dans le cadre de la NPR.
- Développer un programme de soutien à la sortie des énergies fossiles pour les entreprises industrielles et artisanales sises sur le territoire cantonal en collaboration avec Cimark et les instituts de recherche.
- Encourager l'établissement de bilans carbone au sein des entreprises.
- Promouvoir le télétravail et le coworking notamment en collaboration avec les communes de montagne.
- Encourager la valorisation touristique d'espaces naturels (tourisme extensif), tout en veillant à la cohérence entre marketing touristique, impacts sur les espaces protégés (canalisation des visiteurs) et sensibilisation à l'environnement via par exemple la création de parcours à thèmes.
- Augmenter l'attractivité des transports en commun pour la mobilité de loisirs et de tourisme, notamment via des liaisons par câbles plaine-montagne et favoriser la mise en place d'offres combinées « loisirs + transport ».
- Intégrer des objectifs d'adaptation au changement climatique dans la feuille de route Tourisme 4-saisons pour favoriser une fréquentation touristique durable et génératrice de valeur sur l'ensemble de l'année, contribuant au maintien d'activités économiques et d'une population active sur l'ensemble du territoire.
- Formation et sensibilisation des actrices et acteurs économiques et touristiques de la branche.

3.7 COHÉRENCE AVEC LE CONCEPT CANTONAL DE REMONTÉES MÉCANIQUES

Les remontées mécaniques constituent la colonne vertébrale du tourisme valaisan et en ce sens elles bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien appropriés de l'Etat du Valais, définis dans la politique de soutien³ spécifique. Celle-ci apporte une réponse à la nécessité qu'ont les sociétés de remontées mécaniques à vocation touristique de développer/moderniser leurs infrastructures et de renforcer leur compétitivité, non seulement sur le marché national, mais également sur le marché international, et aussi dans le sens du développement du tourisme 4-saisons. La directive⁴ y relative est quant à elle l'outil d'application de cette politique.

Le soutien aux sociétés de remontées mécaniques repose sur plusieurs bases légales :

- Au niveau fédéral : la loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006 ;
- Au niveau cantonal :
 - la loi sur le tourisme du 9 février 1996 et le fonds cantonal pour le tourisme instauré à l'article 32bis en 2014 ;
 - la loi sur la politique régionale du 12 décembre 2008 ;
 - la loi sur l'encouragement des remontées mécaniques (LERM) du 17 mai 2018.



De plus, depuis 2019, la LERM et son ordonnance (OLERM) (du 1^{er} mars 2019) complètent le dispositif de soutien aux remontées mécaniques.

La politique de soutien mise en place en 2013 a fait ses preuves et elle reste d'actualité, raison pour laquelle il n'est pas prévu de l'adapter en l'état. Les exigences minimales et les conditions contenues dans les directives du SECO en la matière sont pleinement remplies par le Canton du Valais, qui accorde une grande attention à la cohérence dans la mise en œuvre de son dispositif de soutien.

3.8 COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE VÉLO/VTT VALAIS/WALLIS

Dans le cadre de sa stratégie Vélo/VTT Valais/Wallis initiée en 2017, le Canton du Valais a défini les grandes lignes du développement de l'infrastructure et de l'offre touristique pour le vélo de route, le VTT et le VTT à assistance électrique en Valais. Elle englobe entre autres les problématiques de financement, d'infrastructures et de cohabitation entre les différents utilisateurs, afin de privilégier la durabilité des concepts développés. Cette stratégie valorise les ressources naturelles et culturelles du Valais et intègre les partenaires clés dans le développement et la promotion d'une offre vélo-VTT coordonnée afin d'améliorer la valeur ajoutée générée par l'activité touristique.

³ Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, [Politique de soutien du Canton du Valais aux sociétés de remontées mécaniques](#), 2013

⁴ Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, [Directive pour l'octroi de prêts sans intérêts aux remontées mécaniques](#), 14 février 2014

En accueillant les Mondiaux de VTT 2025, les premiers à regrouper dans une même destination toutes les disciplines du VTT, le Canton du Valais se positionne comme une place forte de cette discipline pour les pratiquants du monde entier. Par ailleurs, le fait que plusieurs destinations valaisannes participent au projet est une belle preuve de collaboration à l'échelle cantonale. Dans ce même esprit collaboratif, une feuille de route Vélo/VTT 2021-2025 présentant dix projets prioritaires a été élaborée.

3.9 COLLABORATIONS INTERCANTONALES

En plus des mesures de soutien cantonales et de celles prévues dans le présent PMO, le Canton du Valais collabore au sein de plusieurs programmes liés à la NPR.

3.9.1 RIS de la Suisse Occidentale (ARI-SO)

Le Programme de mise en œuvre RIS de la Suisse Occidentale (RIS-SO) auquel le Canton du Valais participe est en cours de finalisation et doit encore faire l'objet d'une validation de tous les cantons⁵. Le PMO devrait s'inscrire dans la même ligne que le précédent programme à quelques évolutions près. Le PMO RIS-SO est construit sur les quatre piliers suivants, conformément au Concept RIS du SECO :

- a. Pilotage et développement : cet axe du PMO est consacré à la gestion, au suivi et à la coordination du programme, ainsi qu'à l'évaluation des mesures de soutien. En l'état actuel, au niveau opérationnel la coordination du programme interne et externe est assurée par une coordinatrice avec l'appui d'un groupe de travail technique composé de représentants des cantons. Les orientations stratégiques incombent aux Chefs de service en charge de la promotion économique et les décisions politiques sont prises par les Chefs de départements de l'économie publique. Le Canton du Valais a un représentant dans chacun des trois gremiums.
- b. Prestations de proximité : les antennes cantonales jouent un rôle crucial pour l'ensemble du système de soutien à l'innovation, raison pour laquelle certaines prestations sont valorisées dans le PMO RIS-SO, conformément au Concept RIS. C'est le cas également pour le Canton du Valais, dont le mandat de prestations qu'il signe avec son antenne cantonale (Cimark SA) couvre également les activités de proximité du RIS-SO.
- c. Coaching : au travers des plateformes platinn et Alliance, le PMO RIS-SO soutient l'innovation en matière de produits et de processus ou l'innovation au sens large (innovation commerciale et technologique). Ce coaching à l'échelle de la Suisse Occidentale permet d'offrir des compétences de coachs et d'experts au-delà des frontières cantonales. Des activités de soutien à l'innovation en faveur des start-up et PME sont également soutenues au niveau cantonal, mais en dehors du cadre de la NPR.
- d. Plateformes interentreprises : au travers des plateformes sectorielles (Alp ICT, Bioalps, CleantechAlps, Micronarc), les entreprises valaisannes bénéficient d'un réseau d'acteurs spécialisés dans quatre domaines dans lesquels la Suisse Occidentale se positionne comme pôle d'excellence. Le Canton du Valais voit dans ces plateformes la possibilité d'atteindre une certaine masse critique, impossible à obtenir à l'échelle cantonale.

Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale



⁵ Les cantons concernés sont ceux de la Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

Les axes de soutien du PMO RIS-SO 2024-2027 s'articulent de manière complémentaire aux champs d'actions de l'axe industrie du PMO cantonal 2024-2027. Le schéma ci-dessous illustre la manière dont les programmes de soutien s'articulent et met en évidence les différents types d'actions réalisées selon les catégories définies dans le Concept RIS du SECO :

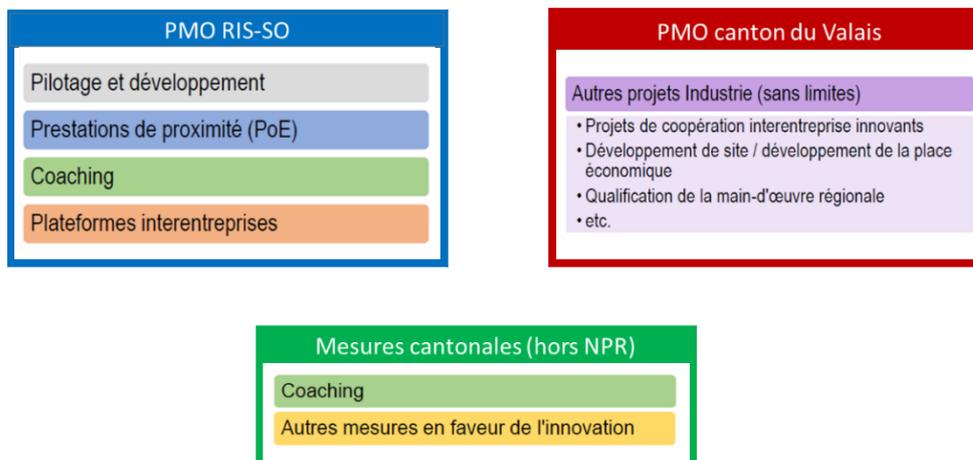


Figure 10 : Schéma d'articulation des PMO RIS-SO, cantonal, et des Mesures cantonales

3.9.2 Programme San Gottardo

Dans le cadre du programme San Gottardo (PSG), depuis 2008, les quatre cantons des Grisons, du Tessin, d'Uri et du Valais ont convenu avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) de quatre programmes intercantonaux quadriennaux communs de mise en œuvre de la NPR (PSG). L'actuel programme de mise en œuvre PSG 2020-2023 arrive à échéance à la fin 2023, de manière identique au déroulement des programmes cantonaux de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale. Dans ce sens, un nouveau programme quadriennal doit être élaboré pour la prochaine période de mise en œuvre 2024-2027.

Avant la période en cours et à près de 16 ans de participation au PSG, le Canton du Valais, par le Département de l'économie et de la formation et par le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, s'est interrogé à propos de la poursuite de sa participation au programme San Gottardo. Après mûre réflexion, le département et le service précités ont estimé que la participation cantonale valaisanne au programme San Gottardo dans le cadre de la collaboration intercantonale, ne devait/pouvait pas être renouvelée.

En effet, puisque la relation du Canton du Valais au programme San Gottardo se fait uniquement par la région de Conches (4'900 habitants), l'expérience et la pratique du programme montrent que l'investissement fournis par la Canton du Valais est démesuré par rapport au rendement obtenu, en comparaison avec les autres régions du périmètre PSG, Uri (36'300 habitants) ; Surselva (21'400 habitants) et Bellizonese et Valli (80'800 habitants).

Les objectifs centraux de la NPR "Créer des emplois", "Générer de la valeur ajoutée" et "Améliorer la capacité d'innovation et la compétitivité" ne sont toutefois pas remis en question dans la vallée de Conches et dans le périmètre voisin avec Uri, le Tessin et Berne et sont pleinement poursuivis par la politique régionale cantonale.

Tous les projets conformes à la NPR dans la vallée de Conches et tous les projets intercantonaux conformes à la NPR avec les cantons voisins d'Uri, du Tessin et de Berne continueront à être encouragés, soutenus financièrement et réalisés. L'étroite collaboration avec les Grisons dans le cadre d'Interreg n'est pas non plus remise en question.

3.9.3 Chablais Région

Le Chablais est un territoire fonctionnel à cheval sur deux pays et trois régions. Plus particulièrement au cadre suisse et dans le contexte de la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale, la relation et la coordination du Chablais intercantonal Vaud-Valais au travers de Chablais Région est régie par une convention établie en 2011.

Le fonctionnement de l'entité Chablais Région relève des compétences cantonales uniquement, ce qui signifie que pour cela il n'est pas fait appel aux moyens financiers fédéraux de la Nouvelle politique régionale.

Par contre, tout projet émanant de Chablais Région conforme à l'un des objectifs du présent programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2024-2027 peut être soutenu par une aide financière disponible. Dans ce sens, Chablais Région est un porteur de projet potentiel, au même titre que d'autres acteurs régionaux. Il est cependant peu aisé de donner une dimension financière aux projets qui pourront, ou pourraient être soutenus par la NPR dans le cadre de Chablais Région, car bien que le périmètre d'action soit clairement défini, l'émergence de projets est tributaire de multiples considérations cantonales et communales. Pour autant, Chablais Sport reste certainement le vecteur le plus à même de générer des projets de Nouvelle politique régionale.

Finalement, il est à relever que les participations cantonales vaudoise et valaisanne au fonctionnement de Chablais Région, n'émargeant pas à la NPR, sont de CHF 50'000 chacune.

3.9.4 Région Capitale Suisse

Dans le cadre de l'association Région Capitale Suisse, les Cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais, ainsi que plusieurs villes et régions, travaillent ensemble dans différents secteurs du développement économique et territorial.

Les thèmes traités par l'association Région Capitale Suisse sont le Centre politique, le Pôle de santé, Smart Capital Region, Swiss Center for Augmented Intelligence, Cluster Food & Nutrition, le Développement économique et territorial, les Transports et le Bilinguisme.

Durant les dernières périodes de mise en œuvre de la NPR déjà, plusieurs projets possédant entre autres un ancrage économique solide ont été soutenus.

Pour cette nouvelle période de programmation 2024-2027, tout projet concernant l'un ou l'autre des thèmes mentionnés ci-avant et conforme à l'un des objectifs du présent programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2024-2027 peut être soutenu par une aide financière disponible.

3.9.5 UNESCO World Heritage

Durant les trois dernières périodes NPR, les différents cantons des sites inscrits au patrimoine mondial ont soutenu financièrement la mise sur pied du centre national de compétences de l'association WHES.

Le centre national de compétences coordonne et promeut des expériences et mesures distinctes entre les différents sites classés au patrimoine mondial dans le but de réaliser des synergies et du transfert de savoir, tout en permettant une économie de coûts. L'association WHES financera la suite de l'exploitation du centre de compétences. Les différents cantons sont quant à eux prêts à participer au financement de futures mesures conformes à la NPR.

Après ces trois périodes de soutien les cantons concernés se retirent de tout engagement financier envers l'association WHES, étant montré que le financement NPR a porté ses fruits et que l'entité doit désormais être autonome.

3.9.6 Autres coopérations intercantionales hors NPR

Hors du contexte de la NPR, le Canton du Valais a participé et continue à le faire de manière ponctuelle à des coopérations intercantionales, telles que la Fête des vigneron à Vevey en 2019, le Marché-concours à Saignelégier en 2023 ou l'OLMA à St-Gall en 2025. Par exemple, pour cette participation à l'OLMA comme hôte d'honneur, l'engagement financier du Canton du Valais sera de plus de CHF 1.5 million.

3.10 ENGAGEMENT CANTONAL EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Les programmes européens Interreg permettent au Canton du Valais de soutenir des projets de coopération transfrontalière avec les régions voisines françaises et italiennes. Au même titre que les critères de la NPR, les projets soutenus par le Canton du Valais doivent être innovants et démontrer des retombées économiques sur le territoire cantonal ainsi qu'une plus-value transfrontalière. Les domaines concernés par ces projets peuvent autant concerner le tourisme, la R&D, le développement territorial, l'agriculture, la santé que la valorisation des ressources naturelles et du patrimoine.

Le Canton du Valais participe à plusieurs programmes Interreg en engageant des fonds cantonaux et fédéraux. Il est notamment partenaire des programmes européens Interreg France-Suisse et Italie-Suisse. Ces derniers sont coordonnés, sur le versant suisse, respectivement par arcjurassien.ch et le Canton du Tessin qui sont en charge de la gestion de l'enveloppe fédérale définie par une convention programme signée entre le SECO et les cantons partenaires.

Le Canton du Valais cofinance également, via des fonds cantonaux, certains projets du programme Interreg B « Alpine Space » dont la gestion suisse est assurée par l'Office fédéral du développement territorial.

Dans le cadre de l'Espace Mont-Blanc, les principaux projets tri nationaux entre la France, la Suisse et l'Italie sont inscrits dans le cadre du programme Interreg France-Italie « Alcotra ». La Suisse n'est pas partenaire de ce programme, mais elle participe à certains projets de ce programme en tant que « pays tiers », via des fonds cantonaux et fédéraux prévus dans le champs d'actions 4 de l'objectif 2 du présent PMO (voir chapitre 4.2.2).

Globalement, de par la position géographique excentrée du Canton du Valais et le potentiel mesuré de génération de nouvelles collaborations intercantionales, autres que celles existantes notamment par Chablais Région, la coopération transfrontalière réalisée par le Canton du Valais doit être considérée au même niveau que la coopération intercantonale telle qu'elle est possible dans un autre contexte géographique. Ainsi, dans le contexte d'Interreg VI A couvrant la période 2021-2027, la participation financière du Canton du Valais au programme Italie-Suisse est de CHF 2.38 millions, et celle au

programme Interreg France-Suisse de CHF 1.661 million. Cela représente donc un total de CHF 4.041 millions et une moyenne annuelle de CHF 0.577 million, sur une période de 7 ans et sans compter les cofinancements ponctuels à certains projets du programme Interreg B « Alpine Space » géré directement pour la Suisse par l'Office fédéral du développement territorial.

Green Mont-Blanc Tour : voyage de presse autour du mont Blanc en véhicule électrique



© Espace Mont-Blanc - Moreno Vignolini

4 OBJECTIFS DU PROGRAMME

4.1 DÉFINITION DES PRIORITÉS 2024-2027, OBJECTIFS DE PROGRAMME

Le programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale pour la période quadriennale 2024-2027 s'inscrit dans la continuité de ceux des deux périodes quadriennales précédentes, en maintenant les objectifs de l'industrie et du tourisme. Ceux-ci ne sont cependant pas reconduits à l'identique mais ont évolué en fonction du contexte économique et touristique actuel, ainsi qu'en fonction des enseignements tirés de la période précédente. Un nouvel objectif de soutien est prévu afin de créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative.

La mise en œuvre de ces trois objectifs est définie par les champs d'action qui les composent. Mais en plus de cette approche verticale, les trois objectifs sont impactés, de manière et d'intensité différenciées, par les thèmes transversaux de la digitalisation, de la durabilité et de l'économie circulaire. Il est évident que le fonctionnement socio-économique actuel a complètement intégré la digitalisation et que celle-ci touche la grande majorité des secteurs économiques et des comportements des agents économiques. De ce fait, les trois objectifs sont conçus de façon à renforcer la digitalisation et de poursuivre la transformation digitale là où cela est nécessaire. De la même manière, la durabilité est complètement intégrée à ce programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2024-2027, et même renforcée, par la définition du tableau d'efficacité y relatif, ainsi que par le recours à l'analyse par la plateforme Boussole 21 de chaque projet d'infrastructure. Finalement, l'intégration de l'économie circulaire est nécessaire, mais elle est faite de manière ciblée et cohérente avec ses principes, dans les champs d'action les plus propices des trois objectifs du programme.

Le management régional est toujours une thématique de premier ordre pour la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale, raison pour laquelle il est reconduit, sans pour autant constituer un objectif de programme.

Finalement, les projets de l'Espace Mont-Blanc réalisés dans le cadre du programme Interreg France-Italie « Alcotra » sont, eux aussi, soutenus par la Nouvelle politique régionale. Considérant toutefois la dimension uniquement touristique des outputs du programme, ces projets sont intégrés à l'objectif 2 consacré au tourisme.

Ainsi, les priorités du programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2024-2027 se définissent comme suit :

- **Objectif 1** : Renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires ;
- **Objectif 2** : Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques ;
- **Objectif 3** : Créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative ;

et

- Management régional.

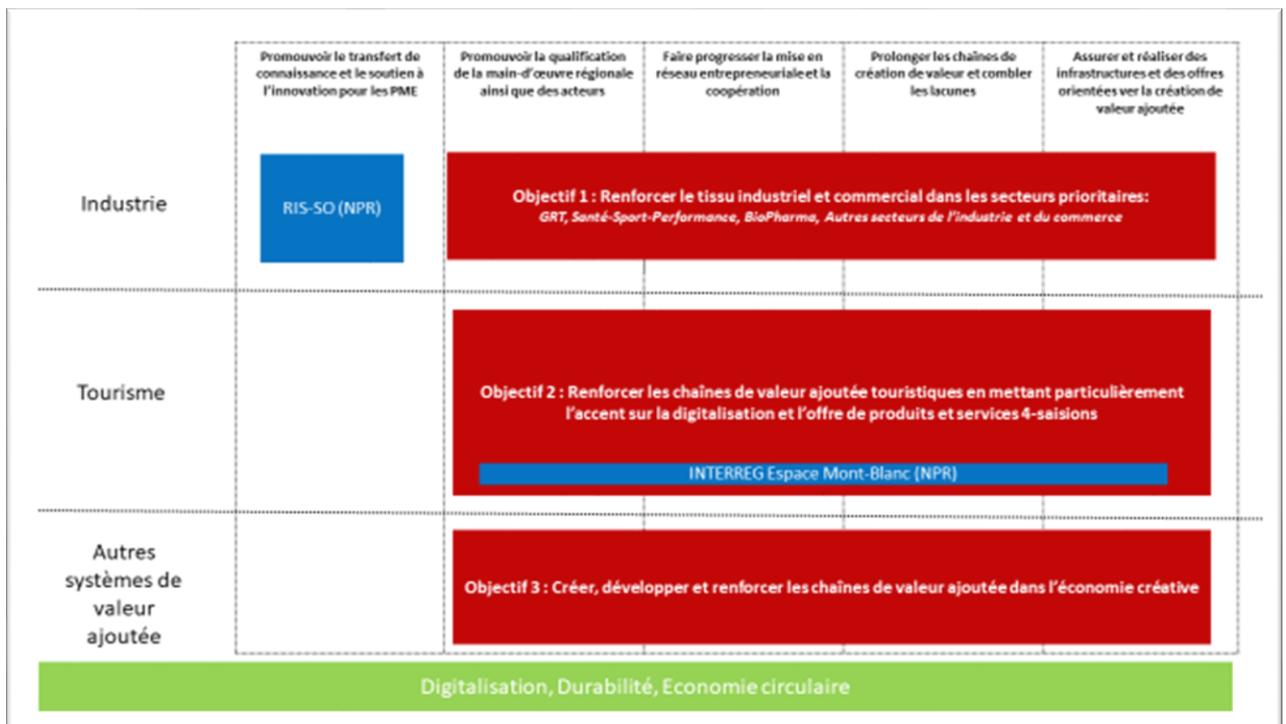


Figure 11: Représentation des trois objectifs du PMO et des deux programmes intercantonaux-internationaux (RIS-SO et INTERREG Espace Mont-Blanc) selon les priorités et les contenus de promotion de la NPR

4.2 OBJECTIFS DU PROGRAMME ET MODÈLES D'EFFICACITÉ

4.2.1 Objectif 1 : Renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires

Convaincu de son impact sur l'ensemble des acteurs économiques tous secteurs confondus, la digitalisation était au cœur des actions soutenues dans les secteurs prioritaires de l'objectif 1 du PMO 2020-2023. Par cette approche volontairement ciblée sur la transformation digitale, nous avons pu renforcer le degré de digitalisation des acteurs économiques valaisans surtout au niveau de la sensibilisation à son importance. En effet, seul 20% des entreprises sondées en 2023 pensent que leur modèle d'affaires ne dépend pas des technologies digitales, contre 31% en 2020. Par ailleurs, 72% des entreprises prévoient de mettre en place ou de modifier la gestion de leurs processus en appliquant des méthodes digitales contre 58% en 2020. Finalement, 95% des entreprises pensent que la digitalisation va modifier leur business dans les années à venir contre 86% en 2020. Concernant la capacité des entreprises à faire face aux défis de la digitalisation, il y a également une progression. En effet, 38% des entreprises ne sont pas confiantes dans cette capacité, contre 42% en 2020. Même si c'est encourageant, cette valeur de 38% met en évidence une nécessité de poursuivre les efforts pour accompagner les entreprises dans le renforcement de leur capacité à appréhender les défis de la digitalisation, même si nous avons aussi fait le constat que la transformation digitale n'était pas une fin en soi et qu'elle ne constituait pas toujours le cœur d'un projet, mais plus souvent un moyen pour réaliser un projet.

La crise sanitaire provoquée par le COVID-19 a changé la donne pour beaucoup d'entreprises. Les restrictions de déplacement, les contraintes pour la tenue de séances en présentiel ou encore la quasi-disparition des foires sont autant d'éléments ayant provoqué pour la plupart des entreprises un changement drastique de leurs processus de production, de ventes et d'acquisition de clients. Les outils digitaux ont gagné une place importante et sont devenus indispensables dans toutes les entreprises et

dans tous les secteurs d'activités. Récemment, le terme d'Industrie 5.0, ou cinquième révolution industrielle, est apparu comme un concept complémentaire à celui de l'industrie 4.0 et de la digitalisation. Cette nouvelle approche favorise le développement industriel vers un modèle productif axé non seulement sur l'innovation technologique et la croissance économique, mais aussi sur un engagement en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement. Le Valais et ses entreprises se doivent d'intégrer les valeurs de cette nouvelle révolution afin de rester compétitif sur un marché mondialisé. Le concept d'industrie 5.0 favorise la performance économique des industries tout en respectant les besoins et les intérêts des travailleurs, et sans négliger la préoccupation croissante pour le changement climatique. Il complète et étend le paradigme actuel en mettant les progrès de la numérisation, des systèmes d'information et de l'automatisation de la dernière décennie au service de la société. Il faut préparer les entreprises valaisannes à intégrer ces notions de durabilité et notamment le fait que les avancées permises par la digitalisation ne peuvent être pleinement exploitées que s'il existe une véritable collaboration entre les machines, les personnes et les entreprises. D'une certaine façon, c'est une prise de conscience de la direction prise par l'industrie qui s'est concentrée principalement sur la numérisation des processus et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour accroître la productivité et l'efficacité, en négligeant, parfois, le rôle des travailleurs qui interviennent dans le tissu productif ou la transition vers des modèles de développement plus durables.

Au niveau cantonal, l'adaptation active à la transformation digitale était déjà présente dans le PMO 2016-2019, elle a été fortement renforcée en 2020-2023. Ceci a permis de développer des projets avec succès. Des exemples de projets développés dans le cadre du PMO 2020-2023 sont présentés dans chaque champ d'actions du prochain PMO 2024-2027. Ceci permet de se faire une idée concrète du type de projet qui seront toujours soutenus ces prochaines années.

Pour le programme 2024-2027, la transformation digitale continuera d'être un enjeu majeur, raison pour laquelle elle reste une priorité, mais au même titre que la durabilité de manière transversale.

Pour l'objectif 1 de son programme de mise en œuvre pluriannuel 2024-2027, l'Etat du Valais entend poursuivre ses actions dans les secteurs prioritaires suivant : Gestion des ressources et du territoire, Santé, sport et performance, ainsi que Bio/Pharma. Ces secteurs sont déclinés en champs d'actions, complétés par un quatrième, qui doit permettre dans une moindre mesure de soutenir les projets à l'interface de ces trois secteurs ou d'autres secteurs de l'industrie et du commerce à valeur ajoutée. Pour y parvenir, le Canton du Valais se doit de suivre une approche volontariste en développant des programmes et en soutenant des projets novateurs.

Pour chaque champ d'actions, il est prévu de soutenir des projets, qui répondent aux contenus de promotion prévus par la NPR, à savoir:

- a. promouvoir le transfert de connaissances et le soutien à l'innovation pour les PME ;
- b. promouvoir la qualification de la main-d'œuvre régionale ainsi que des acteurs ;
- c. faire progresser la mise en réseau entrepreneuriale et la coopération ;
- d. prolonger les chaînes de création de valeur et combler les lacunes ;
- e. assurer et réaliser des infrastructures et des offres orientées vers la création de valeur ajoutée.

L'intégration des potentiels projets d'infrastructures (cofinancés par des prêts) dans cet objectif se justifie par le fait que ces dernières serviront de plateformes pour des activités liées à ces secteurs stratégiques prioritaires



© Valais Wallis Promotion - Christian Pfammatter

L'objectif 1 du PMO 2024-2027 se concentre donc essentiellement sur le soutien de mesures d'impulsion dans trois secteurs prioritaires. Les programmes et projets soutenus intègrent la promotion d'activités de création, de stimulation et d'idéation au sein des écosystèmes concernés. Cette approche volontariste, reposant sur le développement d'activités idoines, se distingue clairement du soutien systémique à l'innovation existant tant au niveau cantonal qu'intercantonal.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne soutient pas d'autres activités d'encouragement à l'innovation. En effet, le canton entend poursuivre sa participation au système de soutien à l'innovation. Ce système mis en place depuis de nombreuses années au niveau cantonal, puis au niveau intercantonal (RIS-SO) a fait ses preuves et permet de répondre efficacement aux besoins spécifiques des entreprises confrontées à des problématiques précises. Ainsi, les activités systémiques de transfert de savoir et d'innovation en faveur des PME (accélération, incubation, innovation PME, clusters thématiques, coaching, etc.) continueront d'être soutenues. Cependant, conformément au Concept RIS du SECO⁶, ces activités clairement définies sont financées dans le cadre de la NPR au sein du programme RIS-SO uniquement. En parallèle, des moyens cantonaux (hors NPR) seront consacrés au soutien de ces activités.

- **Champ d'actions 1 : Soutenir le secteur prioritaire « gestion des ressources et du territoire »**

Objectif : Créer et exploiter les opportunités générées par la transition énergétique et digitale par le soutien au montage et à la réalisation de projets permettant d'accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions durables développées dans ledomaine de la « gestion des ressources et du territoire »

⁶ SECO, *Concept RIS 2024+*, 24 janvier 2023

Constats et besoins :

En parallèle du mouvement de fond lié à la digitalisation, on observe une évolution rapide vers une société plus durable marquée par la transition énergétique et par l'économie circulaire. Il s'agit d'une économie dans laquelle les modèles d'affaires évoluent rapidement vers la mise en place de services ou leasing, au détriment de la vente conventionnelle de produits. Cette évolution vers l'économie des services (où l'on paie par exemple pour un confort de chauffage, un km parcouru, etc.) impacte directement le choix et l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles (énergie, eau, etc.). Cette approche conduit vers une optimisation des produits sur toute leur durée de vie, de la conception économe en matière première, jusqu'à un recyclage facilité du produit en fin de vie. Cela permet de mieux valoriser les ressources indigènes et de contribuer à la responsabilité sociale des entreprises en leur proposant des alternatives pour atteindre leurs objectifs dans ce domaine.

Dans ce contexte, l'interconnectivité des réseaux et des régions, la gestion des ressources naturelles et du territoire ainsi que les problématiques liées aux changements climatiques sont étroitement imbriquées. Ces secteurs ont pris de plus en plus d'importance et de nombreux défis sur ces sujets sont à relever en Valais en particulier. Dans l'optique d'optimiser l'utilisation et la valorisation de ces différentes ressources indigènes, il est nécessaire de recenser, mesurer et piloter leur exploitation. Cette optimisation renferme un grand potentiel pour de nouveaux projets qui permettent d'améliorer la gestion des ressources naturelles et du territoire tout en renforçant le tissu économique local.

Le Valais possède déjà de nombreux instituts, compétences et initiatives dans ce domaine spécifique tel que Energypolis (où cohabiteront l'EPFL, la HES et la fondation The Ark), le pôle d'innovation BlueArk Entremont, Energie Region Goms, le CREM, le CreAlp, le Mobility Lab, l'institut Energie et environnement nouvellement créés ou encore l'ALPOLE (le pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire qui est opérationnel depuis début 2023). En parallèle, les compétences permettant cette digitalisation sont également présentes à travers d'autres instituts de renom tels que l'Idiap, l'Institut Icare, l'institut IIG de la HES ou le e-Energy Center.

Types d'actions envisagées :

Grâce à ses spécificités et compétences, le Valais peut et doit se positionner comme référence nationale dans la gestion des ressources naturelles, des dangers naturels et du territoire. Il s'agit là d'une opportunité unique de profiter de ce tournant énergétique comme un véritable moteur de développement économique. La volonté est donc de créer les conditions et un environnement stimulant, permettant le renforcement des compétences et la création d'opportunités d'affaires et des nouveaux modèles d'affaires respectifs, dans ce domaine.

Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place un environnement propice à l'innovation (**inspiration**). Des manifestations et rencontres spécifiques sont nécessaires pour favoriser les interactions entre les différents acteurs de l'écosystème, partager les défis, attentes ou compétences ainsi que pour aider à définir les approches globales adéquates de gestion du territoire et des ressources. En parallèle, une veille active en vue d'une diffusion du savoir vulgarisé sur ces thématiques doit être menée pour rester en prise avec cet environnement en perpétuelle évolution, montrer les potentiels d'innovation et types d'application possibles et susciter l'intérêt des partenaires.

Ensuite, il s'agit de faire ressortir les défis et opportunités (**idéation**) grâce à différentes démarches et outils permettant de relever, entre autres, les besoins et problématiques rencontrés sur le terrain. Des prototypes ou ébauches de solutions peuvent rapidement être générés à travers diverses actions ou outils pour répondre à ces défis et opportunités et ainsi vérifier leur faisabilité technique, leur potentiel économique et leur acceptation sociale en les confrontant au marché et aux utilisateurs finaux. Les solutions les plus pertinentes permettront le montage de projets et d'envisager le développement de solutions viables et à forte valeur ajoutée pour renforcer la compétitivité des entreprises.

Finalement, la concrétisation des opportunités identifiées (**réalisation**) lors de l'étape précédente doit s'opérer. Le soutien et l'accompagnement pour la mise en œuvre des projets interentreprises et de la démarche entrepreneuriale doivent permettre d'augmenter les chances de réussite, en particulier en accélérant le développement et la mise sur le marché des solutions développées. Les projets initiés apporteront des plus-values au tissu économique valaisan par le développement de compétences et de produits/services spécifiques. La chaîne de valeur de la gestion des ressources naturelles en Valais en sera renforcée par de meilleures interactions entre les acteurs et des retours positifs directs pour le domaine dans son ensemble avec une consolidation des savoirs ainsi que des avantages compétitifs pour l'économie.

Exemple de projet réalisé dans le cadre du PMO 2020-2023 : Portail Eau Entremont (PortEE)

La gestion de l'eau pour ses différents usages devient un défi permanent pour les collectivités publiques et les entreprises. Les gestionnaires territoriaux de l'eau collectent d'importantes quantités de données au quotidien. Ces données sont souvent peu exploitées. Afin de palier à ce problème, le projet propose de réunir les partenaires d'un bassin versant (Entremont) afin de mettre en œuvre une réelle stratégie de monitoring avec collecte et de partage des informations à l'échelle d'un bassin versant. Le projet vise à confectionner un portail d'information géographique (SIG) qui décrit et documente le système hydrique du bassin versant pilote de l'Entremont et qui offre un monitoring intégré des flux. L'accès au portail et à ses données sera géré afin que seules les personnes autorisées accèdent aux informations spécifiques mises à leur disposition. Les données concernent aussi bien le support du système (par ex. la canalisation) que le flux (par ex. le débit qui y transite) et sont organisées et structurées en jumeau numérique du système dans le but de permettre leur valorisation entre autres via des moteurs d'intelligence artificielle

• **Champ d'actions 2 : Soutenir le secteur prioritaire « santé, sports et performance »**

Objectif : Créer et exploiter les opportunités par le soutien de la transformation énergétique et digitale à la mise en place de nouveaux modèles d'affaires et de solutions digitales dans le secteur « santé, sports et performance »

Constats et besoins :

Entré très tardivement dans ce processus de transformation digitale, le secteur de la santé a connu ces dernières années une accélération marquée de cette mutation. Les potentiels sont énormes. Au niveau mondial, certaines études estiment le marché à plus de 500 milliards de dollars d'ici 2025 avec un taux de croissance annuel entre 10 et 15%. Les opportunités y sont multiples afin d'améliorer, optimiser et innover dans le domaine de la santé.

Le Valais a une carte à jouer dans ce domaine de la digitalisation de la santé, notamment en focalisant ses efforts sur ses compétences spécifiques et reconnues telles que la rééducation et la réadaptation, la traumatologie, l'intervention d'urgence en milieux difficiles ou le sport, qui sont autant d'éléments différenciateurs.

L'écosystème de la santé doit intégrer trois communautés distinctes :

- La partie médicale comprend les différents acteurs de la santé tels que les hôpitaux, cliniques, organisations de soins et de prévention de la santé mais aussi les associations de patients. Cette partie médicale est reconnue en Valais, en particulier dans les aspects de rééducation et réadaptation et d'interventions médicalisées dans des environnements difficiles. Les acteurs principaux en sont la CRR (la Clinique Romande de Réadaptation), l'Hôpital du Valais (qui dispose du statut de Trauma Center), le GRIMM, Prévention Santé Valais, l'Observatoire valaisan de la santé, le Swiss Olympic Medical Center.
- La partie académique est le deuxième élément de l'écosystème. Il regroupe les hautes écoles et instituts de recherche. Avec l'EPFL et ses chaires dans le domaine de la neuroscience et la rééducation, la HES-SO et ses instituts d'informatique avec son unité

de e-santé, la Haute Ecole de soins et de physiothérapie, ou encore les différents instituts de recherche appliquée liés à la réadaptation ou à l'intelligence artificielle IATlab (centre d'innovation pour les technologies d'assistance), IRR (institut de recherche en réadaptation), Idiap (institut de recherche dans les technologies de l'information).

- La troisième partie est celle liée à l'économie et l'entrepreneuriat. Des start-ups et des PME actives dans la santé forment actuellement un environnement entrepreneurial dynamique sur lequel peuvent et doivent encore se greffer d'autres acteurs du même type mais aussi des grandes industries (pharma, medtech, IT, ...) et un réseau spécifique d'investisseurs et d'organismes de financement.

Types d'actions envisagées :

Le soutien à la transformation du domaine de la santé doit intégrer activement les différents acteurs de l'écosystème, favoriser les synergies entre ces acteurs et promouvoir une chaîne de création de valeurs dans la santé, visant à saisir les opportunités de marché et renforcer le pôle de compétences.

Afin d'atteindre ces objectifs, il s'agit de créer et stimuler (**inspiration**), au sein de l'écosystème, un esprit entrepreneurial et d'innovation, ouvert au processus de transformation de la santé et permettant des interactions entre les différents acteurs de l'écosystème. Une veille active du domaine ainsi que des actions de benchmark sont nécessaires pour donner des pistes de réflexion et susciter l'intérêt de co-création entre les acteurs. Des manifestations spécifiques sont également nécessaires afin de créer des espaces de communication dynamiques entre les acteurs pour partager les besoins, attentes, compétences et savoir-faire de chacun. Enfin, des échanges et des partenariats stratégiques peuvent être développés afin de renforcer l'image et susciter des collaborations au niveau cantonal, national et international.

Au travers d'actions spécifiques d'**idéation**, de design thinking et de co-création, il s'agit ici de permettre et de favoriser l'émergence d'idées afin d'esquisser des solutions concrètes et innovantes ou de proposer des optimisations par le biais des nouvelles technologies. Afin d'ancrer à terme ces solutions dans la pratique, le montage de projets en équipes pluridisciplinaires doit également faire partie de cette phase créatrice. La qualification et la sélection des idées et projets doivent être menées aussi bien au regard de l'état de l'art et de l'environnement concurrentiel observé qu'en termes de pratique médicale, de technologies que de modèles d'affaires développés.

Finalement, il s'agit de développer concrètement (**réalisation**) les différents projets interentreprises de santé notamment digitale conçus lors de la phase précédente d'idéation. Par un accompagnement adapté aux besoins et objectifs des différents projets, notamment par de l'expertise spécifique des acteurs de l'écosystème, le processus de création de valeur en est accéléré et le tissu économique en est renforcé et agrandi. Le soutien à la réalisation des projets favorise l'esprit d'entreprise et d'innovation au sein de l'écosystème. Il permet de favoriser la dynamique intercommunautaire et de créer des valeurs ajoutées tangibles, aussi bien pour le système de santé que pour l'écosystème socio-économique de la région.

Exemple de projet réalisé dans le cadre du PMO 2020-2023 : Smart Care Journey – Anticipation du parcours patient. La coordination des soins se définit comme une action conjointe des professionnels de santé et des structures de soins en vue d'organiser la meilleure prise en charge des patients en termes d'orientation dans le système, de programmation des étapes diagnostiques et thérapeutiques et d'organisation du suivi. Elle s'intègre dans la coordination du parcours de santé et a pour objectif de faire bénéficier au patient de « la bonne réponse au bon endroit, au bon moment. Ce projet vise d'une part d'analyser la faisabilité de l'usage de l'intelligence artificielle afin de prédire le parcours de soins du patient dès sa prise en charge initiale. Ceci permettrait de coordonner en amont les acteurs des soins et d'utiliser de façon efficiente les ressources requises. D'autre part, si la faisabilité est validée, il s'agira de construire la solution qui donnera à l'Etat (canton du Valais) et aux prestataires de soins les moyens de mieux servir le patient en optimisant l'utilisation des ressources. Cette solution pourra être industrialisée et commercialisée par la suite auprès des régions des autres territoires de santé en Suisse et à l'international.

- **Champ d'actions 3 : Soutenir le secteur prioritaire « bio-pharma »**

Objectif : Créer et exploiter les opportunités générées par la transition énergétique et digitale par le soutien au montage et à la réalisation de projets permettant d'accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions durables dans le secteur Bio/Pharma.

Constats et besoins :

Aujourd'hui, les nouvelles approches thérapeutiques et diagnostiques permettent de cibler du point de vue commercial un marché de niche, celui de la médecine personnalisée. Ainsi, pour répondre à la demande du marché, les fabricants du monde Bio/Pharma doivent impérativement adapter leur approche pour répondre à un besoin de nouveaux produits à des coûts abordables : l'amélioration de l'efficacité opérationnelle à tous les niveaux. L'évolution des modèles d'affaire de la santé où l'on fait face à une volonté de réduire les coûts tout en proposant une médecine personnalisée impactent directement les acteurs locaux en les défiant de produire moins chers, plus rapidement et sur-mesure, autant de paramètres théoriquement incompatibles.

Dans les prochaines décennies, les acteurs valaisans du domaine Bio/Pharma vont donc faire face à des défis nécessitant une véritable transformation industrielle vers le Bio/Pharma 4.0. Si les pôles universitaires helvétiques bénéficient d'une aura scientifique forte, le Canton du Valais industriel est depuis plusieurs décennies un acteur majeur du paysage Bio/Pharma Suisse offrant plusieurs milliers d'emplois hautement qualifiés et beaucoup de produits fabriqués qui font rayonner le canton du point de vue international. Bien que le *manufacturing* d'agents thérapeutiques, essentiellement chimiques, souffre d'une concurrence asiatique moins coûteuse, la croissance du secteur secondaire valaisan⁷ et l'extension en cours de la fabrication par des procédés biotechnologiques prouvent que le Canton du Valais a raison de soutenir activement ce domaine d'activités. Le développement du projet IBEX de la Lonza à Visp (près d'un milliard d'investissement), le développement d'un campus HES-SO à Sion, où les processus biotechnologiques occupent une position stratégique, le développement de plus petite entité comme Swissfillon, Swiss Biotech Center, et finalement l'expansion des sites de BioArk Monthey et Visp, sont autant de preuves tangibles d'un canton en pleine croissance économique et de diversification technologique vers le Bio/Pharma.

Malgré ces développements réjouissants, dans un contexte international très concurrentiel, il est essentiel pour le canton de soutenir dans leur transformation, les acteurs moteurs de cette

⁷ selon l'étude CREA 2018, le secteur secondaire valaisan a vu sa valeur ajoutée brut (VAB) passer de 3,785 milliards en 1997 à 4,705 milliards en 2017, soit une croissance de 24%. Durant cette même période, le domaine des sciences de la vie (pharma, biotech et chimie) passait de 898 millions à 2549 millions, soit une progression de 183% pour représenter aujourd'hui 54% du VAB de tout le secteur secondaire.

industrie, véritable pôle d'excellence et fleuron de l'économie valaisanne. Plusieurs solutions se profilent devant permettre cette évolution du Bio/Pharma vers les besoins du marché. Ces solutions peuvent se cristalliser en grande partie dans la transformation industrielle 4.0 ou digitale – appelée Bio/Pharma 4.0.

Types d'actions envisagées :

L'environnement industriel Bio/Pharma est tout à fait conscient de cette révolution digitale et est à la recherche de solutions permettant son implémentation. Deux défis majeurs sont à mettre en évidence tout particulièrement : l'interopérabilité entre les domaines verticaux reste très hypothétique ; la qualification de la main d'œuvre est amenée à changer radicalement dans la direction d'une maîtrise accrue des concepts bio-informatiques dans le futur. Dans ce premier champs d'actions, il est ainsi prévu de soutenir un programme et des projets interentreprises répondant aux enjeux et défis posés par la transformation digitale pour les acteurs du secteur Bio/Pharma, qui ont pour objectif de développer et prolonger la chaîne de valeur ou de renforcer les capacités d'innovation, de coopération des acteurs, ainsi que de renforcer la qualification de la main d'œuvre.

Exemple de projet réalisé dans le cadre du PMO 2020-2023 : DigitalBioPharma_4all - Démocratisation de solutions digitales dans le BioPharma

La transformation numérique dans l'environnement très règlementé de la Biotech et la Pharma est significativement freinée par le cadre règlementaire strict, la forte fragmentation des outils digitaux et le coût très élevé pour l'accès à ces outils. Dans ce contexte, les PME actives dans ces domaines des sciences de la vie ne s'engagent pas dans la démarche de digitalisation, respectivement des sociétés fournissant des solutions numériques génériques peinent à entrer dans ce segment avec des offres appropriées. La digitalisation est aujourd'hui réservée aux grandes industries qui disposent des moyens et des ressources nécessaires. Le projet DigitalBioPharma_4all vise une démocratisation de ces outils en utilisant des options accessibles économiquement, faciles à implémenter, répondant aux exigences règlementaires et permettant, dans une deuxième phase, une intégration facilitée de l'ensemble de l'environnement de production. L'ambition du projet est de partir d'une base Microsoft365, qu'une grande majorité des sociétés utilisent. Partant de cet environnement standard, il est prévu de développer et réaliser un cas concret d'une implémentation avec les normes GMP et de fournir une solution facile d'accès pour des PME BioPharma, que ce soit au niveau de l'organisation, du fonctionnement et des coûts d'implémentation et maintenance.

• **Champ d'actions 4 : Soutenir les projets à l'interface de plusieurs secteurs ou dans d'autres secteurs à valeur ajoutée de l'industrie et du commerce**

Objectif : Créer et exploiter les opportunités de la transition digitale et énergétique par le soutien au montage et à la réalisation de projets permettant d'accélérer le développement et à la mise sur le marché de solutions durables à l'interface des secteurs prioritaires ou d'autres secteurs

Constats et besoins :

L'exploitation du potentiel de la transition digitale et énergétique dans les trois secteurs prioritaires définis est légitime car elle se concentre sur les domaines où le Canton du Valais dispose d'atouts sérieux et d'éléments différenciateurs. A ce titre, cette focalisation paraît tout à fait indiquée dans le cadre de la NPR, qui est justement conçue comme une politique de soutien axée sur la création de valeur ajoutée régionale. Cependant, au cours de la période quadriennale, cette segmentation pourrait se révéler trop réductrice pour certains projets touchant d'autres secteurs. Par ailleurs, il est probable que certaines opportunités de projets se révèlent à l'interface avec d'autres secteurs au gré des programmes et projets développés dans les trois premiers champs d'actions.

Types d'actions envisagées :

Afin de favoriser l'émergence de nouvelles opportunités convergentes entre les secteurs prioritaires et d'autres secteurs, il convient de soutenir les potentiels projets transversaux de l'objectif 1. Pour cette raison, il est prévu de réserver des moyens dans cet objectif au développement de potentiels projets interentreprises visant le renforcement mutuel des différents secteurs concernés.

Exemple de projet réalisé dans le cadre du PMO 2020-2023 : cloud.iO - plateforme IoT Open Source pour les PME

Ce projet fournit aux entreprises valaisannes une plateforme IoT « industrialisée » :

- A faible coût : Open Source et proposant une base de modules pré-développés fournissant les fonctionnalités principales
- Facilement intégrable : avec un ensemble de modules plug and play
- Réutilisable et mutualisée : ou chaque développement spécifique sera intégré dans le pool de fonctionnalités disponibles pour tous
- Soutenue : avec une société valaisanne fournissant une aide pour l'intégration et gérant le support à long terme
- Flexible : avec les données pouvant être conservées sur un cloud privé ou partagé et dont les accès peuvent être gérés de manière simple et spécifique
- Simple : qui ne soit pas une « usine à gaz » mais qui propose les fonctionnalités essentielles de contrôle, de monitoring et d'historique des données
- Sécurisée : qui gère la sécurité de la transmission des données en utilisant un cryptage de pointe et une authentification basée sur des certificats pour toutes les connexions.

La mise à disposition d'une telle plateforme ready-to-use permettant de connecter divers objets (IoT) de manière simple et transparente permet aux entreprises de se concentrer sur l'usage des données transmises et la plus-value de leur traitement sans avoir à s'occuper outre mesure de la fonctionnalité de transfert en elle-même.

Pour ce faire, ce projet réunit la HES-SO qui dispose déjà de la plateforme cloud.iO qu'il s'agit de compléter et d'industrialiser, l'entreprise « Des Choses Pareilles » qui prend en charge le support de la plateforme à long terme et peut fournir un service de conseil et de développement spécifiques aux futurs utilisateurs de la plateforme ainsi que des entreprises valaisannes qui font office d'utilisateurs pilotes et qui intégreront cloud.iO dans leur produit afin de définir au mieux les modules utiles et restant à développer.

Objectif 1 : Modèle d'efficacité : Renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires

Toutes les actions préconisées pour renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires s'appuient sur le modèle d'efficacité et le plan de financement ci-dessous :

Input: Que mettre à disposition pour y parvenir?	Confédération		Canton		Nombre de projets
	■	■	■	■	
à fonds perdu	6'600'000 Fr.		6'600'000 Fr.		0

Que faire pour y parvenir?	Comment identifier le résultat?	Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir?	Comment identifier le changement?	Quel est l'impact souhaité?	Comment identifier l'effet?
Prestations / produits (output)	Indicateur	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur

A1: Soutenir le secteur prioritaire "gestion des ressources et du territoire"

Mise en place d'un programme et de projets innovants interentreprises en lien avec les institutions de recherche et les acteurs du secteur gestion des ressources et du territoire	Nombre d'actions menées ■ 20 Nombre d'acteurs concernés ■ 80	Les actions mises en place permettent aux groupes cibles de développer leur capacité à intégrer les outils et processus liés à la transformation digitale et au développement durable	Le degré de préparation des acteurs de l'économie valaisanne à la transformation digitale et au développement durable a augmenté significativement Le degré de préparation des acteurs de l'économie valaisanne à la transformation digitale a augmenté significativement ■ Le degré de préparation des acteurs de l'économie valaisanne au développement durable a augmenté ■	Renforcement (diversification, augmentation) de la valeur ajoutée (produits/service, clientèle) La compétitivité de la région a augmenté. La valeur ajoutée de la région a augmenté	Evolution du PIB valaisan (qualitative et quantitative) Classement régional du PIB. Source, par ex. indicateur de compétitivité cantonal de l'UBS. Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS
--	---	---	--	---	--

A2: Soutenir le secteur prioritaire "santé, sports et performance"

Mise en place d'un programme et de projets innovants interentreprises en lien avec les institutions de recherche et les acteurs du secteur "santé, sports et performance"	Nombre d'actions menées ■ 20 Nombre d'acteurs concernés ■ 80			Maintien / création d'emplois dans les régions de montagne, les espaces ruraux, et/ ou les régions frontalières l'occupation décentralisée du territoire est encouragée.	Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse Évolution de la population régionale et de l'emploi. Source : Atlas statistique de la Suisse.
---	---	--	--	---	--

A3: Soutenir le secteur prioritaire "bio-pharma"

Mise en place d'un programme et de projets innovants interentreprises en lien avec les institutions de recherche et les acteurs du secteur Bio/Pharma	Nombre d'actions menées, de projets développés et d'acteurs différents impliqués dans ces projets			Les disparités régionales diminuent.	Variation des indicateurs MONET sur les disparités régionales.
---	---	--	--	--------------------------------------	--

	Nombre d'actions menées  12		
	Nombre d'acteurs concernés  48		

A4: Soutenir les projets à l'interface de plusieurs secteurs ou dans d'autres secteurs à valeur ajoutée de l'industrie et du commerce

<p>Mise en place de projets interentreprises entre acteurs des secteurs prioritaires et/ou d'autres secteurs de l'industrie et du commerce</p>	<p>Nombre de projets développés et d'acteurs différents impliqués dans les projets</p> <p>Nombre d'actions menées  8</p> <p>Nombre d'entreprises concernées  30</p>	<p>DU2 (exploiter les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources ainsi que par les innovations sociales, et orientent les produits, les processus de production et les services vers la création de valeur dans des systèmes régionaux et circulaires.</p>	<p>Indicateur 2 : les acteurs développent des projets appropriés et les mettent en œuvre avec succès.</p> <p>Nombre de projets  2</p> <p>Fonds alloués à des projets ciblés.  30'000</p>
		<p>DU8 (promouvoir la collaboration) : Les actrices et les acteurs de différentes branches et disciplines réalisent davantage de projets en collaboration partenariale dans les régions cibles de la NPR.</p>	<p>Nombre de projets impliquant plusieurs secteurs</p> <p>Nombre de projets  4</p>

Financement de l'objectif 1: Renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires

Objectif 1 : Renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires	A fonds perdu (en millions de CHF)				Prêts (en millions de CHF)			
	24	25	26	27	24	25	26	27
Champ d'actions 1: Soutenir le secteur prioritaire « gestion des ressources et du territoire	0.50	0.50	0.50	0.50	0.00	0.00	0.00	0.00
Champ d'actions 2: Soutenir le secteur prioritaire « santé, sports et performance »	0.45	0.45	0.45	0.45	0.00	0.00	0.00	0.00
Champ d'actions 3: Soutenir le secteur prioritaire « bio-pharma »	0.25	0.25	0.25	0.25	0.00	0.00	0.00	0.00
Champ d'actions 4 : Soutenir les projets à l'interface de plusieurs secteurs ou dans d'autres secteurs à valeur ajoutée de l'industrie et du commerce	0.45	0.45	0.45	0.45	0.00	1.00	2.00	2.00
Total	1.65	1.65	1.65	1.65	0.00	1.00	2.00	2.00
	6.60				5.00			

4.2.2 Objectif 2 : Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques

Le tourisme est une des plus importantes industries du Canton du Valais, directement par les produits et services qu'il génère, et indirectement par les produits et services connexes dont il permet l'existence

En matière de tourisme, le Canton du Valais entend améliorer la capacité concurrentielle et la valeur ajoutée générée par cette industrie, tout en soutenant le développement d'un tourisme accessible à tous par la digitalisation et en renforçant la durabilité. Si, au cours de la période de mise en oeuvre 2020-2023, la digitalisation a démontré sa pertinence pour l'accessibilité et la vivacité du tourisme, ainsi que la nécessité du soutien apporté par la NPR, celle-ci ne peut pas à elle-seule permettre au tourisme de relever les importants défis qui l'attendent à moyen terme. En effet, l'évolution rapide des conditions climatiques et leur impact sur les modèles d'affaires touristiques obligent à leurs adaptations rapides vers un tourisme 4-saisons, polyvalent, durable, et intégrant les principes de l'économie circulaire. Les quatre champs d'action définis ci-après abordent donc ces questions pour l'ensemble du territoire cantonal, ainsi que dans le cadre de l'Espace Mont-Blanc.

La mise en œuvre de la NPR au profit du tourisme telle que décrite ci-après dans les quatre champ d'actions se fait aussi de manière coordonnée et complémentaire avec les autres outils de financement existants, tel Innotour par exemple. Les possibilités de coordination s'évalueront au cas par cas en fonctions des typologies et objectifs des projets déposés.

- **Champ d'actions 1 : Renforcer la digitalisation des acteurs, des produits et des prestations touristiques**

Constats et besoins :

En Valais comme ailleurs, le tourisme est influencé par différentes tendances de fond. Parmi elles, l'hyperconnectivité, les voyageurs qui sont de plus en plus souvent seuls, et ceux qui mélangent travail et tourisme. Sans oublier la quête d'authenticité. Les prestataires doivent se préparer à surfer sur ces tendances. Dans ce contexte fortement concurrentiel, la digitalisation joue inévitablement un rôle, au même titre que l'art de l'accueil et que l'intégration des populations locales.

Convaincu de la nécessité de donner un appui dans ce domaine, le Canton du Valais a lancé en 2021, grâce notamment à la NPR, un programme d'impulsion (Digitourism), dont les premiers résultats viennent confirmer la pertinence de l'approche. En effet, en à peine deux ans, environ 400 entreprises touristiques valaisannes ont bénéficié du programme et ont pu augmenter leur maturité digitale. Certaines entreprises peuvent également témoigner d'une augmentation de leur chiffre d'affaires, de leur taux d'occupation ou d'une optimisation de leur processus internes, grâce à la mise en place d'outils ou l'acquisition de compétences digitales (Cf. témoignages Chez Elsy, Saastal Bergbahnen, et le Castel de Daval). Par ailleurs, des projets collaboratifs entre acteurs touristiques valaisans dans des thématiques essentielles telles que les données clients, les plateformes de vente, l'échange d'informations, l'amélioration et l'optimisation de processus interne ont vu le jour.

Convaincu de la pertinence de poursuivre ces actions initiées en 2021 avec le programme Digitourism, le Canton du Valais entend poursuivre ses efforts afin de renforcer et accélérer la transformation digitale au sein des entreprises touristiques en s'appuyant sur les compétences digitales locales.

Types d'actions envisagées :

Développer et faciliter l'émergence de projets interentreprises d'envergure et/ou de plateformes digitales locales pertinentes pour les acteurs touristiques du canton.

Exemple de projet réalisé dans le cadre du PMO 2020-2023 :

Ecosystème digital Nendaz-Veysonnaz

Le projet est porté par Nendaz Tourisme, mais est mené en collaboration avec Veysonnaz Tourisme et Nendaz Veysonnaz Remontées mécaniques SA. Bien qu'indépendantes, ces entités exercent effectivement une collaboration au sein d'une même destination touristique Nendaz-Veysonnaz. Dans leur promotion, ces entités ont utilisé un programme informatique commun, tout en agissant de manière indépendante. S'il a bien fonctionné, le système est désormais désuet et n'est plus réellement en phase avec leurs objectifs commerciaux. Ainsi, au vu de la croissance de l'importance de disposer d'un réel dynamisme digital leur permettant d'agir ensemble de manière encore plus concurrentielle dans l'industrie touristique de montagne 4-saisons, les trois entités précitées ont décidé de mener conjointement le projet de création d'un écosystème digital Nendaz-Veysonnaz.

• **Champ d'actions 2 : Développer l'offre de produits et de services 4-saisons par l'innovation, les collaborations et les coopérations entre acteurs touristiques**

Constats et besoins :

Depuis deux ans, le climat dans les Alpes est marqué par de faibles précipitations et par des températures moyennes constamment à la hausse, tout au long de l'année. Les deux dernières saisons touristiques hivernales 2021-2022 et 2022-2023 ont alors montré, par la faiblesse de l'enneigement des domaines skiables et par les températures élevées, la précarité de l'économie du tourisme basée uniquement sur les sports d'hiver. D'une part parce que le faible enneigement limite fortement l'exploitation des domaines skiables (même si les capacités de préparation des pistes des sociétés de remontées mécaniques se sont bien optimisées) et renforce la dépendance à l'enneigement mécanique, et d'autre part parce que la sécheresse engage les collectivités publiques dans une gestion minutieuse de l'eau. A moyen et long terme la disponibilité de la neige et de l'eau pour l'enneigement artificiel sera difficilement assurée sur l'ensemble des saisons d'exploitation.

Le modèle économique qui a prévalu depuis le début du tourisme de masse, basé sur une intensification des activités et de la consommation des ressources, ainsi que sur une forme de cloisonnement des secteurs, doit rapidement évoluer vers un modèle 4-saisons reposant sur une exploitation différente de la montagne tout au long de l'année, ainsi que sur des collaborations et coopérations plus marquées entre acteurs touristiques.

L'innovation est également une dynamique fondamentale du tourisme, car en plus d'avoir une incidence économique et financière, l'innovation agit aussi sur la consommation des ressources en créant des produits ayant un impact environnemental moins négatif.

Au final, le tourisme 4-saisons est modèle économique durable à l'avantage tant de l'environnement, que de la communauté et des visiteurs, car il inclut les principes de la durabilité et de l'économie circulaire. Il favorise ainsi une économie alpine pérenne.

Types d'actions envisagées :

Les principes énoncés ci-dessus s'appliquent bien évidemment à l'industrie du tourisme et cela a donc du sens de soutenir par la NPR, les actions allant dans cette direction et qui tendent à maximiser les impacts positifs du tourisme 4-saisons. Ainsi, toutes les formes d'innovations, de collaborations et de coopérations entre les acteurs touristiques, horizontales ou verticales sont soutenues par la NPR. De même, toute activité touristique favorisant et intégrant l'économie circulaire est soutenue par la NPR.

Exemple de projet réalisé dans le cadre du PMO 2020-2023 :

Il n'y a pas d'exemple de projet à mettre en avant pour la période 2020-2023 concernant les changements des modèles d'affaires vers un tourisme 4-saison, car aucun projet y relatif n'a été mené. Par contre, dans le cadre de l'innovation, des collaborations et coopérations entre acteurs touristiques, le projet Village du PALP 2 peut être mentionné. L'objectif du projet du Village du PALP est d'impliquer artisans, paysans, villageois, commerçants pour le développement d'un centre culturel et touristique précurseur en la matière. Dans le Village du PALP, des chercheurs en sciences humaines, des artistes ou des concepteurs se réunissent pour élaborer des créations innovantes. Au centre du village de Bruson, le Village du PALP souhaite loger des artistes en résidence, relancer des productions locales et anciennes et réunir les compétences de chacune et chacun dans le but de réussir des productions atypiques et qualitatives. Le but du Village du PALP est aussi d'exploiter des fondamentaux de la vie sociale locale que sont une auberge et une épicerie. Le Village du PALP, qui fonde son existence sur celle du fromage à raclette de Bagnes, est donc un projet global basé sur un modèle de collaborations qui pourra par la suite être répliqué en d'autres lieux du canton sur la base d'autres thèmes de l'économie et des traditions alpestres. Plus particulièrement, cette deuxième étape doit permettre le développement de projets d'innovation touristique entre culture, science, économie et tourisme.

- **Champ d'actions 3 : Optimiser les infrastructures touristiques d'envergure régionale et suprarégionale, les remontées mécaniques et les équipements des domaines d'exploitation, ainsi que favoriser la création de petites infrastructures touristiques**

Constats et besoins :

Le principe est connu et accepté depuis longtemps, les infrastructures sont essentielles au fonctionnement de l'industrie touristique. Tout comme l'environnement naturel et la numérisation, elles sont un important élément de compétitivité économique. Cependant, en lien avec le champ d'actions précédent, les infrastructures des sociétés de remontées mécaniques ne doivent plus être conçues et construites uniquement pour les sports d'hiver, mais bien dans la direction des activités 4-saisons et durable. Du point de vue économique, il fait de moins en moins sens pour les sociétés de remontées mécaniques et les collectivités publiques d'investir d'importantes sommes pour une exploitation limitée à deux ou trois mois, alors que dans le contexte du tourisme 4-saisons l'exploitation devient quasiment annualisée. Du point de vue de la durabilité, les infrastructures devront être optimisées en terme de consommation d'énergie et d'impact sur la biodiversité.

A cette fin, le Canton du Valais dispose d'une politique de soutien aux sociétés de remontées mécaniques à vocation touristique qui vise une gestion et un développement raisonnés de ces infrastructures. Mais les infrastructures touristiques ne se résument pas uniquement aux remontées mécaniques, les parcs d'attractions, les parcs aquatiques ou les autres parcs thématiques par exemple sont également des infrastructures touristiques importantes pour le Valais et qui doivent se développer de manière cohérente, harmonieuse et durable sur l'ensemble du territoire cantonal. Au niveau local, de petites infrastructures sont également intéressantes du point de vue touristique, car elles participent à une complémentarité de l'offre globale bienvenue et pour laquelle une demande existe, même si aucune rentabilité financière n'est attendue.

Types d'actions envisagées :

Au sens du contexte présenté ci-dessus, par le développement de ces diverses offres reposant sur des bases infrastructurelles performantes dans les destinations et régions, c'est l'ensemble de la demande touristique cantonale au sens élargi qui est couverte. Afin de soutenir l'amélioration ou l'optimisation des infrastructures touristiques à caractère régional et suprarégional, des remontées mécaniques et d'équipement des domaines d'exploitation, ainsi que la création d'infrastructures locales, dans le sens des activités 4-saisons, la participation de la NPR est essentielle.

Exemple de projet réalisé dans le cadre du PMO 2020-2023 :

Les Vieux Moulins de la Tine, nouveau parcours de découverte.

Les Moulins de la Tine à Troistorrents sont connus depuis le début du 15^{ème} siècle. Ils ont œuvré non seulement à la mouture des céréales des communes de Troistorrents et de celles alentours jusqu'en 1949, date de leur fermeture, mais ont également permis le fonctionnement d'une scierie, d'une menuiserie, d'un atelier de tissage, d'un foulon et d'un pressoir, ainsi que d'une forge. Dès 1986, sous l'impulsion de la Fondation des Vieux Moulins de la Tine (VIMOTI) naissante, les moulins sont restaurés et voués à une exploitation touristique.

Le site des Vieux Moulins de la Tine est à la fois patrimonial, culturel et environnemental. La mise en avant du patrimoine ainsi que des savoir-faire ancestraux et locaux attire de plus en plus de curieux. Par ce projet, la Fondation VIMOTI vise le renforcement de l'offre proposée par le parcours de visites existant, avec la mise en valeur des lieux d'expositions actuels et la création d'une application de visite. Le projet a également comme but l'installation d'une exposition interactive sur le thème de l'eau qui met en avant l'énergie hydraulique, l'environnement et le respect des écosystèmes.

- **Champ d'actions 4 : Soutenir et renforcer l'émergence de projets innovants et de coopérations/collaborations transfrontalières adaptés au changement climatique, autour de l'Espace Mont-Blanc**

Constats et besoins :

La Suisse n'est pas partenaire du programme de coopération territoriale européenne France-Italie "Alcotra", mais elle peut y participer en tant que « pays tiers ». Dans ce contexte, le Canton du Valais collabore étroitement avec les régions de montagne voisines de France et d'Italie, essentiellement dans le cadre des projets de l'Espace Mont-Blanc (EMB). L'EMB se définit comme une « initiative de coopération transfrontalière réunissant Savoie, Haute-Savoie, Vallée d'Aoste et Valais, s'engageant dans la protection et la valorisation d'un territoire emblématique, où l'exceptionnel patrimoine naturel et environnemental cohabite avec des activités économiques et touristiques d'envergure internationale ».

Pour des raisons géographiques, historiques et culturelles, l'EMB pratique depuis plus de 30 ans une coopération active et dynamique. Ce territoire est considéré comme un site pilote d'expérimentation de la politique de développement durable de l'Arc Alpin. De plus, cet axe transfrontalier Alcotra contribue aux objectifs du présent programme NPR avec des moyens et des projets transfrontaliers.

Plus d'informations sur : <https://www.espace-mont-blanc.com/>

Types d'actions envisagées :

L'espace alpin international partagé autour du Mont-Blanc est une zone franche de concurrence, puisque les actions et projets qui y sont menés visent à un partage de connaissances et d'enseignements. Ceux-ci profitent non seulement à l'ensemble des acteurs qui y sont actifs, dans un premier temps, mais également aux diverses collectivités par effet de dispersion, dans un deuxième temps. Ainsi, ce champ d'actions a comme but d'utiliser la NPR au profit de la réalisation de projets, touristiques, fortement ancrés dans la durabilité, par la valorisation de pratiques innovantes dans des zones et des sites d'intérêt historique, culturel, paysager et environnemental.

L'ambition de l'EMB est également de se positionner comme référence sur les changements climatiques dans l'Arc alpin, pour les scientifiques, les acteurs économiques ainsi que pour les populations locales. Pour concrétiser ces objectifs d'adaptation au changement climatique, l'EMB ambitionne de réaliser des projets transfrontaliers innovants, favorisant le maintien des populations ainsi qu'une meilleure résilience des activités économiques dans les régions de montagne.

Exemple de projet réalisé dans le cadre du PMO 2020-2023 :

PITER, parcours d'interprétation du Mur d'Hannibal RAMHA

Le canton du Valais participe au projet « Parcours d'interprétation du patrimoine naturel et culturel » de l'Espace Mont-Blanc (EMB). Celui-ci a pour objectif principal de promouvoir et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire par le biais de sites identifiés et points d'accueil du grand public. Parmi ceux-ci, le projet de mise en valeur du site du Mur dit d'Hannibal est porté par l'Association RAMHA Recherches Archéologiques du Mur d'Hannibal. L'association prévoit, dans le cadre de ce projet et en partenariat avec la commune de Liddes, de mettre en œuvre un concept de valorisation in situ et ex situ du Mur (dit) d'Hannibal, qui sera intégré dans le « réseau transfrontalier des acteurs de la valorisation du patrimoine naturel et culturel de l'Espace Mont-Blanc ». Concrètement il s'agit de créer un chemin didactique menant au site depuis le village de Liddes, ainsi que de réaliser un centre d'interprétation au village de Liddes.

Objectif 2 : Modèle d'efficacité : Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques

Toutes les actions préconisées pour renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques s'appuient sur le modèle d'efficacité et le plan de financement ci-dessous :

Input: Que mettre à disposition pour y parvenir?	Confédération		Canton		Projets nombre
	■	■	■	■	
à fonds perdu	2'300'000 Fr.		2'300'000 Fr.		
Prêts	36'000'000 Fr.		36'000'000 Fr.		

Que faire pour y parvenir?	Comment identifier le résultat?	Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir?	Comment identifier le changement?	Quel est l'impact souhaité?	Comment identifier l'effet?
Prestations / produits (output)	Indicateur	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur

B1: Renforcer la digitalisation des acteurs, des produits et des services touristiques

DG1 (mainstreaming) : Les acteurs intègrent la digitalisation (au sens large) dans leurs projets et déclarent comment ils en tiennent compte.	Indicateur 1 : nombre de projets dans lesquels la digitalisation (au sens large) est abordée. Nombre de projets ■ 16	DG3 (exploiter les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques de la digitalisation et orientent les (nouveaux) modèles commerciaux, les offres, les produits, les processus de production et les services en conséquence.	Indicateur 3 : les acteurs développent des projets correspondants axés sur la transformation digitale (au sens strict) et les mettent en œuvre avec succès. Nombre de projets ■ 16 Fonds alloués à des projets axés sur la transformation digitale (au sens strict), valeur totale. ■ 240'000	La valeur ajoutée de la région a augmenté	Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS
Renforcer la digitalisation des entreprises touristiques valaisannes	Nombre d'entreprises touristiques soutenues Nombre d'entreprises ■ 16			Maintien / création d'emplois dans les régions de montagne, les espaces ruraux, et/ ou les régions frontalières	Évolution de l'emploi régional. Source : Atlas statistique de la Suisse

B2: Développer l'offre de produits et de services 4-saisons par l'innovation, les collaborations et les coopérations entre acteurs touristiques

Les offres (axées sur la valeur ajoutée et la qualité, innovantes) sont développées.	Les offres sont disponibles. Nombre d'offres ■ 20	Les prestataires se comportent de manière entrepreneuriale/innovante et réalisent des investissements dans des offres et des infrastructures touristiques orientées vers la qualité.	Nombre de projets dont l'évolution du chiffre d'affaires/de la fréquentation/de l'utilisation/de la demande est conforme ou supérieur à la planification Nombre de projets ■ 20
Augmenter le nombre d'entreprises/destinations touristiques valaisannes développant des offres et produits 4-saisons	Nombre d'entreprises / destinations valaisannes soutenues Nombre d'entreprises ■ 12	DU2 (exploiter les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques	Indicateur 2 : les acteurs développent des projets appropriés et les mettent en œuvre avec succès.

		offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources ainsi que par les innovations sociales, et orientent les produits, les processus de production et les services vers la création de valeur dans des systèmes régionaux et circulaires.	Nombre de projets ■ 2 Fonds alloués à des projets ciblés, valeur totale. ■ 30'000
--	--	--	--

B3: Optimiser les infrastructures touristiques d'envergure régionale et suprarégionale, les remontées mécaniques et les équipements des domaines

Les infrastructures touristiques régionales ou suprarégionales sont réalisées	Nombre de projets réalisés Nombre de projets ■ 4	Les prestataires se comportent de manière entrepreneuriale/innovante et réalisent des investissements dans des offres et des infrastructures touristiques orientées vers la qualité.	Nombre de projets dont l'évolution du chiffre d'affaires/de la fréquentation/de l'utilisation/de la demande est conforme ou supérieur à la planification Nombre de projets ■ 32
Les infrastructures de remontées mécaniques et les équipements des domaines d'exploitation sont réalisés	Nombre de projets réalisés Nombre de projets ■ 16	DU1 (reconnaître les opportunités) : Les actrices et les acteurs des régions cibles de la NPR reconnaissent les opportunités du développement durable pour leurs perspectives économiques locales et régionales. Ils disposent des compétences d'action correspondantes.	Nombre de projets soutenus par des prêts évalués en amont sur le durabilité Nombre de projets ■ 16
Les petites infrastructures touristiques sont réalisées	Nombre de projets réalisés Nombre de projets ■ 12	DU5 (saisir les opportunités et réduire les risques) : Les investissements (par ex. dans les infrastructures ou les installations et processus de production) dans les zones cibles de la NPR sont optimisés en termes de protection du climat, d'adaptation au climat, de consommation d'énergie et de ressources ainsi que d'impact sur la biodiversité.	Indicateur 5 : les acteurs développent des projets appropriés et les mettent en œuvre avec succès. Nombre de projets visant une optimisation des infrastructures touristiques ■ 2 Nombre d'acteurs et d'actrices concernés. ■ 200

B4: Soutenir et renforcer l'émergence de projets innovants et de coopérations/collaborations transfrontalières adaptés au changement climatique, autour de

Les offres (axées sur la valeur ajoutée et la qualité, innovantes) sont développées.	Les offres sont disponibles. Nombre d'offres ■ 12	DU6 (exploiter les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques de la biodiversité et du paysage et les valorisent par une utilisation adaptée au site.	Indicateur 6 : les acteurs développent des projets appropriés et les mettent en œuvre avec succès. Nombre de projets ■ 2 Nombre d'acteurs et d'actrices concernés. ■ 20
--	--	---	---

Financement de l'objectif 2: Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques

Objectif 2 : Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques	A fonds perdu (en millions de CHF)				Prêts (en millions de CHF)			
	24	25	26	27	24	25	26	27
Champ d'actions 1 : Renforcer la digitalisation des acteurs, des produits et des services touristiques	0.25	0.25	0.20	0.20	0.00	0.00	0.00	0.00
Champ d'actions 2 : Développer l'offre de produits et de services 4-saisons par l'innovation, les collaborations et les coopérations entre acteurs touristiques	0.20	0.20	0.20	0.20	0.00	0.00	0.00	0.00
Champ d'actions 3 : Optimiser les infrastructures touristiques d'envergure régionale et suprarégionale, les remontées mécaniques et les équipements des domaines d'exploitation, ainsi que favoriser la création de petites infrastructures touristiques	0.10	0.10	0.10	0.10	9.00	9.00	9.00	9.00
Champ d'actions 4 : Soutenir et renforcer l'émergence de projets innovants et de coopérations/collaborations transfrontalières adaptés au changement climatique, autour de l'Espace Mont-Blanc	0.05	0.05	0.05	0.05	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.60	0.60	0.55	0.55	9.00	9.00	9.00	9.00
	2.30				36.00			

4.2.3 Objectif 3 : Créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative

L'économie créative, telle que définie par l'ONU « représente un vaste domaine hétérogène qui associe diverses activités créatives (arts et métiers traditionnels, édition, musique, arts visuels et arts de la scène) à des groupes d'activité à plus forte intensité de technologies et de services (cinéma, télévision, radio, nouveaux médias et création) ».

Selon cette définition, l'économie créative est bien un domaine économique englobant le cycle de création, de production et de distribution de biens et de services dans lequel le facteur de base est l'utilisation du capital intellectuel. L'économie créative est transversale et collaborative, et est dépendante du territoire dans lequel elle s'exerce. L'économie créative peut donc se confondre avec l'économie locale, si les principes la régissant sont respectés.

Ainsi, par son accomplissement et les interconnexions qu'elle permet, l'économie créative, dans un espace territorial défini, est génératrice de revenus et de places de travail et elle favorise l'émergence de nouveaux potentiels d'innovation dans d'autres industries. On peut donc parler, de manière élargie, d'industries créatives et culturelles (ICC) qui composent l'économie créative. Il est possible de distinguer 13 types différents d'ICC : la création numérique, l'industrie du cinéma, les arts de la scène et du spectacle, la musique, l'architecture et l'urbanisme, l'artisanat, la radio-télévision, la publicité, le design, le marché de l'art, les beaux-arts, la mode et la presse et édition.

Dans l'espace territorial défini du Canton du Valais et par sa structure socio-économique propre, les trois industries de la création numérique, du cinéma et des arts de la scène et du spectacle sont celles, parmi l'ensemble énuméré, les plus marquantes du point de vue de la création de chaînes de valeur ajoutée. Elles peuvent s'appuyer, pour soutenir cette création de valeur, sur l'existence d'un écosystème spécifique regroupant des entités institutionnelles, académiques et industrielles.



Figure 12 : Industries créatives et culturelles et celles les plus marquantes en Valais

Cet objectif de programme vise donc bien à créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative, au travers des champs d'actions ci-après. En effet, il ne s'agit pas de soutenir les dimensions artistiques s'intégrant dans ces champs qui le sont autrement par des politiques culturelles appropriées, mais bien de soutenir la création de valeur ajoutée que les industries créatives sont à-même de générer. Ainsi, à l'instar des secteurs industriels bio-pharma ou du tourisme, celui de l'économie créative représente un fort potentiel de développement et que la NPR peut soutenir.

- **Champ d'actions 1 : Renforcer la chaîne de valeur ajoutée générée par les productions cinématographiques**

Constats et besoins

Le Canton du Valais est un territoire fortement diversifié, tant par sa nature que par sa structure socio-économique. En ceci, le Valais constitue une formidable ressource de décors et une intéressante source de compétences professionnelles pour l'industrie du cinéma. Cependant, afin de transformer ce potentiel en une chaîne de valeur ajoutée générant de la plus-value économique, il est essentiel que soit organisée une industrie au niveau cantonal, laquelle existe sous l'appellation Valais Film Commission. Son but n'est pas de soutenir la production cinématographique en Valais du point de vue culturel ou artistique, mais bien du point de vue économique. Il s'agit en effet de générer de l'activité économique supplémentaire, en particulier en basse saison, de profiter des retombées positives en termes d'image favorables à la branche du tourisme et enfin d'offrir la possibilité aux professionnels locaux du secteur cinématographique d'améliorer leurs compétences techniques en collaborant sur les tournages. Concrètement l'atteinte du but économique du projet se fait au travers du soutien financier à ces productions cinématographiques qui se déroulent en Valais et qui justifient d'un volume minimum de dépenses en Valais auprès de différents prestataires de services, notamment en matière d'hébergement et de restauration.

Au cours de la période de programmation 2020-2023, le projet de la Valais Film Commission a été mis sur pied et il a déployé ses premiers effets, notamment par la génération d'une activité économique supplémentaire.

Types d'actions envisagées

Déploiement des effets du projet Valais Film Commission par le renforcement du soutien aux tournages en Valais de productions cinématographiques.

Exemple de projets réalisés dans le cadre du PMO 2020-2023 :

Soutien au tournage de plusieurs productions cinématographiques telles que les saisons 2 et 3 de Tschugger en 2023, le long-métrage Laissez-moi en 2022 (présenté au Festival de Cannes en 2023), ou le long-métrage Sauvages du réalisateur Claude Barras en 2023.

- **Champ d'actions 2 : Renforcer la chaîne de valeur ajoutée générée par la création numérique**

Constats et besoins

Le domaine de la création numérique est en constante évolution et la demande pour des produits numériques connaît une forte croissance dans toutes les industries. Le développement rapide de nouvelles technologies de création numérique transforme en profondeur les différents domaines sociaux-économiques tels que la formation, le tourisme, les loisirs et les

divertissements, les médias ou encore la santé et les industries lourdes, impactant tous les maillons de leur chaîne de valeur respective. Le Valais bénéficie d'un tissu institutionnel, académique et économique présentant un fort potentiel de croissance dans la création numérique. Afin de renforcer cette chaîne de valeur et générer des retombées économiques, il est primordial de consolider les compétences spécifiques locales pour répondre aux besoins caractéristiques de l'écosystème cantonal, mais aussi de faciliter l'accès des entreprises à ces compétences et technologies.

Dans le but de permettre aux différentes industries de capitaliser sur les possibilités offertes par la création numérique en intégrant ces outils et ces pratiques au sein des entreprises, il est essentiel de favoriser et stimuler les collaborations entre les différents domaines économiques. De plus, en soutenant la création numérique, le canton renforcera son attractivité pour les professionnels de ce domaine, attirant des talents et des investissements supplémentaires, favorisant ainsi la capacité d'innovation des entreprises.

Types d'actions envisagées

Identification des besoins ou lacunes du terrain non-couverts sur le marché pour développer des solutions adaptées et à fort potentiel.

Soutien et accompagnement au développement de projets pilotes et exploratoires en création numérique.

Développement d'un écosystème encourageant les collaborations entre les industries et la création numérique, permettant un accès privilégié à des clients pilotes et aux utilisateurs finaux, afin d'accélérer le déploiement de solutions et de nouveaux modèles.

Exemple de projets potentiels

Il n'y a pas d'exemple de projet mis en œuvre au cours de la période 2020-2023, ce champ d'action n'étant pas développé. Pour cette nouvelle période, un exemple de projet est celui de l'Appel à projets/solutions tel Patrimoine et Tourisme.

Mise en place d'un programme d'accompagnement et de soutien au développement d'entreprises et à la réalisation de projets à fort potentiel basé sur la création numérique.

Mise en place de mesures favorisant la création numérique et son usage dans les industries traditionnelles.

- **Champ d'actions 3 : Renforcer la chaîne de valeur ajoutée générée par les arts de la scène et l'industrie du spectacle**

Constats et besoins

Le Valais est une région riche en événements et spectacles. En effet, de nombreuses manifestations et spectacles scéniques variés sont organisés tout au long de l'année sur le territoire. Ces activités sont portées en partie par des entreprises et institutions professionnelles, en parallèle de l'offre importante proposée par des organisations plus modestes ou amateurs. Cette diversité et richesse des projets représente un important potentiel de développement économique dans l'industrie du spectacle, en particulier pour les entreprises fournissant des prestations de services et de support à ces activités, permettant l'organisation, la gestion et la diffusion de ces créations.

Après les différentes crises de ces dernières années qui ont fortement impacté cette industrie, le développement de ce potentiel tout en renforçant la résilience et la pérennité financière de

ces industries va impliquer une rationalisation et une optimisation des organisations, des processus et des modèles d'affaire.

La digitalisation des outils permet l'émergence de nouveaux modèles de création, de production et de diffusion, et va augmenter la durée de vie et la rentabilité, et donc le succès de tels projets.

Ce programme n'a pas pour but de soutenir la production de valeur d'un point de vue artistique ou culturel, mais se concentrera sur les aspects économiques créés par des projets fondés sur des principes de collaborations/coopérations entre acteurs des arts et de la scène, afin de générer de l'activité économique supplémentaire, de créer des emplois nouveaux et de profiter des retombées positives en termes d'attractivité. Le tissu économique cantonal a besoin d'une offre culturelle riche pour augmenter et consolider l'attractivité du territoire pour les personnes et les talents, en complément aux mesures qui augmentent et consolident l'attractivité du territoire pour les entreprises.

Types d'actions envisagées

Sensibilisation et formation aux principes entrepreneuriaux pour les entrepreneurs des arts de la scène et acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie du spectacle.

Accompagnement du développement et de la mise en place d'outils et services de support novateurs pour les industries créatives et culturelles.

Exemple de projets potentiels

Collaboration avec les acteurs du soutien aux activités scéniques et de spectacles au niveau cantonal pour la mise à disposition d'expertises économiques et entrepreneuriales.

Développement d'un écosystème de soutien et d'encouragement à la collaboration entre acteurs des arts de la scène et du spectacle avec les autres domaines de l'économie.

Objectif 3 : Modèle d'efficacité : Créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative

Toutes les actions préconisées pour créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative s'appuient sur le modèle d'efficacité et le plan de financement ci-dessous :

Input: Que mettre à disposition pour y parvenir?	Confédération		Canton		Nombre de projets			
	■	■	■	■				
à fonds perdu	1'400'000 Fr.		1'400'000 Fr.		0			
Que faire pour y parvenir?	Comment identifier le résultat?				Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir?	Comment identifier le changement?	Quel est l'impact souhaité?	Comment identifier l'effet?
Prestations / produits (output)	Indicateur				Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur
C1: Renforcer la chaîne de valeur ajoutée générée par les productions cinématographiques								
Des productions cinématographiques sont soutenues	Nombre de productions cinématographiques soutenues Nombre de projets ■ 20				Les productions cinématographiques soutenues permettent de renforcer la chaîne de valeur ajoutée	Taux de croissance de la valeur ajoutée Taux de croissance (augmentation annuelle de la valeur ajoutée) ■ 2 %	La valeur ajoutée de la région a augmenté	Valeur ajoutée brute de la région. Source : Indicateur Structure par branches selon l'OFS Taux de croissance ■ 2 %
C2: Renforcer la chaîne de valeur ajoutée générée par la création numérique								
Permettre aux différentes industries de capitaliser sur les possibilités offertes par la création numérique	Nombre de projets soutenus favorisant la création numérique et son usage et applications dans les secteurs économiques Nombre de projets ■ 16				DG3 (exploiter les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques de la digitalisation et orientent les (nouveaux) modèles commerciaux, les offres, les produits, les processus de production et les services en conséquence.	Indicateur 3 : les acteurs développent des projets correspondants axés sur la transformation digitale (au sens strict) et les mettent en œuvre avec succès. Nombre de projets ■ 16 Fonds alloués à des projets axés sur la transformation digitale (au sens strict), valeur totale. ■ 240'000		
C3: Renforcer la chaîne de valeur ajoutée générée par les arts et l'industrie du spectacle								
Renforcer les compétences des acteurs des arts de la scène et de l'industrie du spectacle	Nombre de projets soutenus Nombre de projets ■ 10				Les projets soutenus permettent de renforcer la chaîne de valeur ajoutée	Taux de croissance de la valeur ajoutée Taux de croissance (augmentation annuelle de la valeur ajoutée) ■ 2 %		
Renforcer les compétences des acteurs des arts de la scène et de l'industrie du spectacle	Nombre d'acteurs concernés Nombre d'acteurs ■ 200							

Financement de l'objectif 3 : Créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative

Objectif 3	A fonds perdu (en millions de CHF)				Prêts (en millions de CHF)			
	24	25	26	27	24	25	26	27
Champ d'actions 1 : Renforcer la chaîne de valeur ajoutée générée par les productions cinématographiques	0.20	0.20	0.20	0.20	0.00	0.00	0.00	0.00
Champ d'actions 2 : Renforcer la chaîne de valeur ajoutée générée par la création numérique	0.10	0.10	0.10	0.10	0.00	0.00	0.00	0.00
Champ d'actions 3 : Renforcer la chaîne de valeur ajoutée générée par les arts de la scène et l'industrie du spectacle	0.05	0.05	0.05	0.05	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.35	0.35	0.35	0.35	0.00	0.00	0.00	0.00
	1.40				0.00			

4.2.4 Management régional

Constats et besoins :

Au sens de la loi sur la politique régionale du 12 décembre 2008, mais en considérant les évolutions politiques, le Canton du Valais est divisé en deux régions socio-économiques, à savoir les régions du Haut-Valais et du Valais romand. Les régions sont actives par le biais d'une entité opérationnelle pour le Haut-Valais et d'une entité opérationnelle pour le Valais romand. Les acteurs régionaux sont ainsi proches de l'économie locale et de ses besoins, et sont partenaires de la promotion économique cantonale au sein de l'entité Promotion économique Valais.

La mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale passe par la conclusion de mandats de prestations entre le Canton et les régions, notamment basés sur les modèles d'efficacité décrits ci-dessus. Ces derniers définissent en détail les tâches que les unités opérationnelles doivent assumer pour le Canton et la participation financière de la Confédération et du Canton. A la fin de chaque année, les régions établissent à l'intention du Canton un rapport annuel sur leurs activités qui inclut une prise de position sur les objectifs atteints par rapport aux objectifs fixés dans les mandats de prestations.

Types d'actions envisagées :

La NPR aide financièrement les Antennes régionales dans leurs tâches de sa mise en œuvre, de sa dispersion sur l'ensemble du territoire cantonal et de la mesure des résultats.

Financement du management régional

Management régional	A fonds perdu (en millions de CHF)				Prêts (en millions de CHF)			
	24	25	26	27	24	25	26	27
Management régional	0.30	0.30	0.30	0.30	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.30	0.30	0.30	0.30	0.00	0.00	0.00	0.00
	1.20				0.00			

Les moyens pour le management régional sont répartis comme tel entre les deux antennes régionales : 1/3 (KCHF 100/an) des moyens vont à la RWO AG et 2/3 (KCHF 200/an) des moyens vont à l'ARVR.

4.3 THÈMES TRANSVERSAUX

4.3.1 Renforcer le développement durable

Concept de développement durable NPR :

La durabilité, qui n'est plus une notion nouvelle pour le tissu socio-économique valaisan et qui est largement reconnue comme une nécessité et qui est de plus en plus intégrée aux modèles d'affaires des acteurs des différents secteurs économiques, doit cependant être considérée de manière plus soutenue par l'ensemble de l'éco-système socio-économique cantonal. Pour cela, le concept « Développement durable dans la NPR » développé par le SECO pour la période 2024-2027 se base sur la compréhension suivante de la durabilité : « Dans ses régions cibles, la NPR soutient la performance économique, renforce la résistance des régions aux crises et crée des perspectives pour un développement durable. En collaboration partenariale avec les actrices et les acteurs régionaux, elle encourage en même temps la solidarité sociale, contribue à garantir les ressources naturelles et les met en valeur. ».

Dans ce concept le SECO a prédéfini 9 objectifs de durabilité avec leurs indicateurs, répartis en 3 thèmes prioritaires: 1) consommation et production durable ; 2) climat énergie et biodiversité ; 3) égalité des chances et cohésion sociale). Les Cantons choisissent au moins un objectif par thème prioritaire, fixent les valeurs cibles et définissent les leviers et mesures.

Approche durabilité du Canton du Valais :

L'interprétation faite par le Canton du Valais du développement durable est basée sur celle figurant dans la Constitution fédérale et dans la « Stratégie de développement durable » du Conseil fédéral. Il y est entendu que l'évaluation de la prise en compte de critères sociaux et écologiques est essentielle au succès économique durable des mesures de développement régional.

Avec l'adoption en 2018 de la Stratégie développement durable à l'horizon 2030 du Canton du Valais, le Conseil d'Etat valaisan a lancé son Agenda 2030 cantonal. Par son engagement, il souhaite positionner le Valais comme un pôle leader en matière de développement durable dans l'Arc Alpin. Le projet de loi cantonale sur le climat vient compléter cette stratégie en fixant des objectifs ambitieux pour le canton du Valais. La Stratégie de développement durable et le Plan climat du Valais ont été déjà décrits plus haut. Pour plus d'information, se référer au chapitre 3.6.

Coordination avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) :

La FDDM est une entité publique sans but lucratif, mise en place par l'Etat du Valais et la Ville de Sion dans le but de concrétiser la charte du développement durable adoptée par le Grand Conseil valaisan en 1998. Les prestations réalisées par la FDDM sont :

- Aider le Canton du Valais, les communes, les écoles et les entreprises valaisannes dans la réalisation de projets liés à la durabilité ;
- Mettre sur pied des événements en lien avec le développement durable ;
- Promouvoir, soutenir et valoriser des projets de développement durable dans les régions de montagne, non seulement en Valais et en Suisse, mais également à l'international ;

De par son statut et ses activités, la FDDM est donc un partenaire privilégié pour l'intégration de la durabilité dans les stratégies, programmes et projets du Canton du Valais. Dans ce contexte, le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) a décidé de mandater la FDDM, afin de l'accompagner dans la réalisation des mesures figurant dans le plan d'actions du concept d'Economie circulaire et positive, défini dans le cadre de l'Agenda 2030 du canton du Valais (cf. chapitre 3.6.1).

Ce plan d'actions prévoit de réaliser la mesure suivante, directement en lien avec le PMO NPR 2024-2027 : « Accentuer l'intégration des thématiques liées au développement durable et à l'économie circulaire dans le PMO 2024-2027 ». Celle-ci comprend deux axes d'intervention, à savoir :

- Consultation du PMO et formulation de propositions pour renforcer les aspects de développement durable et d'économie circulaire dans les objectifs, thèmes transversaux et indicateurs.
- Développement d'un concept d'évaluation de la durabilité pour usage interne au SETI permettant d'informer les décisions de financements et le reporting des projets NPR 24-27.
- Analyse des outils existants afin d'évaluer les synergies possibles avec des outils existants, telle que la plateforme Boussole 21 développée par les cantons de Fribourg, Valais et Vaud, et de développer un concept permettant une évaluation efficace de certains projets majeurs NPR par le SETI.

Mise en œuvre du concept de durabilité :

Bien qu'une évaluation de la durabilité ex-ante ne soit plus exigée, le SETI et la FDDM ont décidé de tout même se plier à l'exercice de la boussole 21 afin de faire ressortir les risques et les opportunités du PMO 2024-2027 en matière de durabilité. Dans un esprit de formation et de sensibilisation, cet exercice a été réalisé en collaboration avec le SETI.

Synthèse des résultats obtenus :

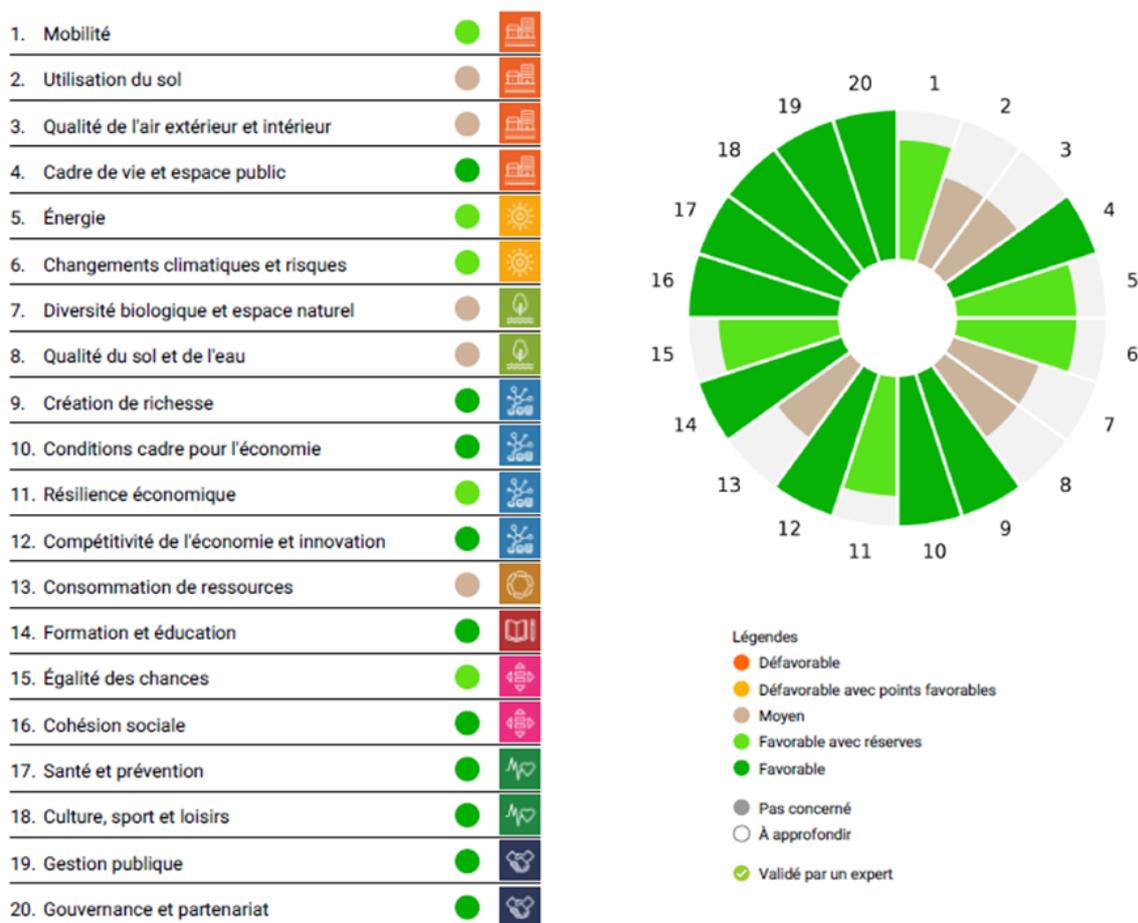


Figure 13 : Analyse de la durabilité du PMO 2024-2027 au moyen de la Boussole 21

Cet exercice a permis de mettre en avant les secteurs où le PMO du Valais contribue fortement à un développement durable de la région mais également ceux où les mesures prévues pourraient avoir un impact négatif. Si le PMO 2024-2027 a un effet positif incontestable sur un grand nombre de critères économiques et sociaux, il présente toutefois des risques, notamment, au niveau de l'utilisation du sol, de la consommation des ressources et de la diversité biologique. Des mesures de mitigation ont pu être discutées, telle que la prise en compte de la Conception paysage cantonale et des infrastructures écologiques dans l'évaluation des projets, l'évaluation de la possibilité de rénover des structures existantes plutôt que de construire de nouveaux complexes touristiques et l'accent sur une économie locale et circulaire.

La discussion a également permis de faire ressortir les conditions à mettre en place pour que les mesures aient réellement un impact positif. A titre d'exemple, citons le cas de la mobilité. Dans le cadre de l'axe « tourisme », il est prévu de soutenir les projets favorisant l'utilisation des transports publics et le tourisme doux. Cependant, il y a également un risque que les infrastructures génèrent davantage de trafic et amènent des mouvements de personnes dans des zones qui étaient jusqu'ici préservées ou à des périodes sensibles pour diversité biologique. Il sera donc essentiel d'évaluer les projets financés sous l'angle de la durabilité afin d'assurer une cohérence entre les intentions du PMO et les impacts réels.

Sur la base des éléments ci-dessus, le SETI a choisi les objectifs de développement durable suivants et identifié des idées de projets et de mesures qui devraient permettre de mettre en avant les apports positifs du PMO et de limiter les impacts négatifs :

Tableau élaboré par la FDDM :

Thèmes prioritaires SECO	Renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires		Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques	
	Objectif	Mesures / idées de projets	Objectif	Mesures / idées de projet
Consommation et production durables	DU2 : exploiter les opportunités (<i>innovations respectueuses du climat, des ressources, systèmes régionaux et circulaires</i>)	Projets d'adaptation et d'optimisation (ex. digitalisation, énergies renouvelables etc.), et projets d'économie circulaire	DU 1 : reconnaître les opportunités (<i>sensibilisation et prise en compte précoce des aspects de durabilité</i>) DU2 : exploiter les opportunités (<i>innovations respectueuses du climat, des ressources, systèmes régionaux et circulaires</i>)	Mettre en place un processus d'évaluation de la durabilité pour les projets d'infrastructures (prêts NPR) Projets coopératifs favorisant la mobilité douce et les circuits courts
Climat, énergie et biodiversité			DU 5 : saisir les opportunités et réduire les risques (<i>investissements optimisés en termes de climat,</i>	Projets d'optimisation d'infrastructures ou d'installations touristiques, projets soutenant une

			<i>consommation des ressources, biodiversité</i> DU 6 : exploiter les opportunités (<i>valorisation de la biodiversité et du paysage, utilisation adaptée au site</i>)	adaptation du modèle économique, projets incluant un concept biodiversité ou une utilisation respectueuse du paysage Projets transfrontaliers promouvant un tourisme doux et une économie verte
Egalité des chances et cohésion sociales	DU 8 : promouvoir la collaboration (<i>collaboration entre branches et disciplines</i>)	Projets à l'interface de plusieurs secteurs		

4.3.2 Intensifier la digitalisation

Le thème transversal de la digitalisation a été introduit dans le programme cantonal de mise en œuvre de la NPR 2020-2023 comme élément nouveau mais fondamental pour la transformation de l'économie, prioritairement au travers des objectifs de programme de l'industrie et du tourisme, et secondairement au travers de l'objectif de la création de synergies à l'interface de plusieurs chaînes de valeur ajoutée et de politiques publiques. D'opportunités pour l'économie valaisanne, la digitalisation en est devenu une réelle force présente dans l'ensemble des secteurs d'activité. Pour la période de mise en œuvre 2024-2027, le SETI entend favoriser l'intensification de la digitalisation par le soutien à des projets s'inscrivant dans chacun des trois objectifs du programme, conformément à la planification pluriannuelle 2024-2031.

4.3.3 Développer l'économie locale

Le thème transversal de l'économie locale s'ajoute aux deux thèmes précédents que sont la durabilité et la numérisation. Par l'assouplissement du critère de la base d'exportation, le SECO donne ainsi la possibilité à des projets d'économie locale de s'insérer dans le mécanisme économique cantonal. Pour le Canton du Valais, le SETI saisit donc l'opportunité de soutenir des projets d'économie locale qui s'intègrent dans chacun des trois objectifs de programme. Plus précisément, il a été défini que le plus fort potentiel de génération de projets d'économie locale et de leur soutien se trouve au sein de l'objectif 2 Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques et pour l'ensemble de ses champs d'action, ainsi qu'au sein de l'objectif 3 Créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative, et aussi pour l'ensemble de ses champs d'action.

5 PROCESSUS

5.1 IMPLICATION DES ACTEURS ET DES ORGANISMES RÉGIONAUX

La conception du programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale du Canton du Valais 2024-2027 inclut bien évidemment les deux régions socio-économiques par leurs entités respectives que sont la Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG à Naters et l'Antenne Région Valais Romand à Martigny. Si la détermination des objectifs stratégiques et des champs d'actions constituant le programme est de la compétence du Canton du Valais par le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, les Antennes régionales sont toutefois appelées à apporter leurs observations et remarques permettant l'élaboration du programme en totale correspondance avec la réalité du terrain.

Pour cela, lors de l'élaboration du présent programme, ses objectifs principaux ont été soumis à l'appréciation des deux Antennes régionales. Les remarques et propositions ont été entendues et pour autant qu'elles fussent réalistes, ont été considérées totalement ou partiellement.

Outre la phase de conception du programme, l'implication des Antennes régionales est constante tout au long de la période quadriennale de mise en œuvre du programme. En effet, ces entités, dans leurs activités de management régional, sont justement chargées de coordonner la mise en œuvre de la NPR au niveau régional et de conduire chaque porteur de projet au travers du processus d'octroi des aides financières de la NPR. Il leur appartient également de présenter chaque projet requérant un prêt NPR au préavis du comité régional respectif, élément nécessaire à l'octroi de tout prêt.

De plus, de par leur proximité avec le tissu économique régional, les Antennes sont les relais privilégiés pour la transmission des connaissances de la NPR auprès des collectivités publiques et des entreprises afin de favoriser l'émergence de projets.

5.2 SÉLECTION DES PROJETS : PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION, EXAMEN DE LA DURABILITÉ

La sélection des projets se fait sur la base du Programme de mise en œuvre de la NPR, en fonction des dispositions légales relevant de la NPR, ainsi que du processus de traitement des demandes de soutiens NPR tel que faisant partie de l'assurance-qualité du SETI. En effet, la mise en œuvre de la NPR n'est pertinente que si l'allocation des ressources est propre et est totalement en phase avec les objectifs poursuivis. Cela est possible et assuré grâce justement au processus précité.

En matière de prêts pour les projets d'infrastructures, c'est la Promotion économique Valais (ProEcoVs) qui est l'entité de traitement de chaque demande. ProEcoVs est l'entité responsable de la promotion économique du Canton du Valais, par l'aide qu'elle apporte aux différents acteurs tant privés qu'institutionnels. ProEcoVs se compose du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI), du Centre de Cautionnement et de Financement SA, de Cimark SA, des deux Antennes régionales et de Valais/Wallis Promotion. Au sein de ProEcoVs, du point de vue opérationnel, les deux Antennes régionales sont les interlocuteurs premiers des porteurs de projets. Celles-ci ont pour tâche d'accompagner et de conseiller les porteurs de projets dans la constitution des dossiers de demandes, lesquels sont par la suite soumis au préavis des instances régionales. Puis, les dossiers sont transmis au SETI qui traite les demandes et formule une proposition de financement auprès de l'autorité compétente, en fonction des délimitations financières.

En matière d'aides à fonds perdu, ProEcoVs est également l'entité de traitement de chaque demande. Cependant, du point de vue opérationnel, le SETI est l'interlocuteur premier des porteurs de projets. Comme précédemment, c'est lui qui traite directement les demandes et formule les propositions de financement.

En cas de refus, soit les Antennes régionales, soit le SETI, informent les porteurs de projets de la non entrée en matière.

En ce qui concerne l'évaluation de la durabilité, un concept est en cours d'élaboration avec le soutien de la Fondation pour le développement durable des régions de montagnes (FDDM). Celui-ci consistera à définir quels projets devront être évalués (ex. projets d'infrastructures, projets majeurs), par qui et avec quel outil. Ce concept sera finalisé au deuxième semestre 2023.

5.3 CONTROLLING/MONITORING AU NIVEAU CANTONAL

En matière de controlling, les réformes de l'administration cantonale valaisanne ont ouvert l'ère de la gestion par mandats de prestations. Il s'agit dès lors de gérer par objectifs, de lier systématiquement les prestations et le financement et d'instaurer différents controlling. Dans ce sens, l'administration a développé l'outil e-DICS; un système de documentation, d'information et de communication électronique.

Lors de la définition de ses mandats de prestations, le SETI planifie ses objectifs aux niveaux politique, stratégique et opérationnel. Cette planification, dite planification intégrée pluriannuelle est conçue pour une durée de quatre ans et est mise à jour chaque année. Les projets définis par le service y sont également mentionnés, comme mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés.

E-Dics propose en outre une méthode pour la définition et le suivi de projets ainsi que la présentation de tableaux de bord.

Pour le controlling des projets avec le SECO, le Canton du Valais utilise désormais la plateforme CHMOS.

En matière de monitoring, le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation a introduit graduellement en 2008 un Customer Relationship Management (CRM) avec lequel les acteurs du développement régional réunis sous l'entité « Promotion économique Valais » (ProEcoVs) travaillent actuellement. Le système CRM offre les avantages suivants :

- Saisie intégrale et rapide de nouveaux projets et de nouvelles demandes ;
- Evaluation objective des projets et des demandes à l'aide d'une sélection de critères ;
- Planification stratégique et exécution des actions par des processus prédéfinis ;
- Collaboration efficace avec les clients, partenaires et unités d'affaires ;
- Analyses exactes des prestations fournies et des résultats par simple « clic sur un bouton » ;
- Communication ciblée.

Les projets de politique régionale sont saisis dans le CRM en coordination avec le processus de traitement des projets de politique régionale. Le CRM contient un certain nombre de données standard (porteurs de projets, objectifs des projets, budget, délais, etc.), mais aussi tous les documents en relation avec un projet.

Les responsables d'un projet auprès du Service ou des acteurs du développement régional et de la promotion économique saisissent dans le CRM l'état courant de ce dernier. Cela permet aux responsables du Service de surveiller la réalisation des projets et d'évaluer les données. A l'intérieur de ProEcoVs la transparence est assurée, et les doublons sont ainsi évités.

6 TERRITOIRE D'IMPACT

En référence au chapitre 3.1 « Cohérence avec la planification directrice cantonale », le territoire d'impact du présent Programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2024-2027 est l'ensemble du territoire cantonal. Il se décompose toutefois en régions fonctionnelles propices à une mise en œuvre cohérente et efficiente de la Nouvelle politique régionale.

7 PLAN DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION

7.1 INDICATIONS FINANCIÈRES PAR OBJECTIF DE PROGRAMME ET INSTRUMENT

Pour chaque objectif de programme précédemment développé, le tableau de financement correspondant a été intégré dans chacun des chapitres. Le tableau suivant renseigne sur le financement de l'ensemble du programme. La part du financement du management régional est de 10% du total des A fonds perdu.

Financement total	A fonds perdu (en millions de CHF)				Prêts (en millions de CHF)			
	24	25	26	27	24	25	26	27
Objectifs 1 à 3								
Objectif 1: Renforcer le tissu industriel et commercial dans les secteurs prioritaires	1.65	1.65	1.65	1.65	0.00	1.00	2.00	2.00
Objectif 2: Renforcer les chaînes de valeur ajoutée touristiques	0.60	0.60	0.55	0.55	9.00	9.00	9.00	9.00
Objectif 3: Créer, développer et renforcer les chaînes de valeur ajoutée dans l'économie créative	0.35	0.35	0.35	0.35	0.00	0.00	0.00	0.00
Total annuel des objectifs 1 à 3	2.60	2.60	2.55	2.55	9.00	10.00	11.00	11.00
Total des objectifs 1 à 3 pour la période 2024-2027	10.30							
Management régional								
Management régional	0.30	0.30	0.30	0.30	0.00	0.00	0.00	0.00
Total annuel du management régional	0.30	0.30	0.30	0.30	0.00	0.00	0.00	0.00
Total du management régional pour la période 2024-2027	1.20							
Total général PMO par année	2.90	2.90	2.85	2.85	9.00	10.00	11.00	11.00
Total général PMO pour la période 2024-2027	11.50				41.00			

7.2 PLANIFICATION INTERCANTONALE PRÉVISIONNELLE

Afin de répondre à la demande formulée par le SECO de consacrer une part de 10% du budget de la période quadriennale 2024-2027 à des projets intercantonaux, le Canton du Valais cible les possibilités contenues dans le tableau suivant. Ces données n'ont qu'un caractère prévisionnel, en considérant la situation géographique particulière du Canton du Valais qui limite fortement l'accessibilité aux Cantons voisins et la possibilité de générer des projets intercantonaux pertinents.

Cantons partenaires	Engagement financier prévisionnel 2024-2027 en CHF	Projets possibles
Vaud (Chablais)	ca. 200'000.-	Projets émanant de la stratégie intercantonale de Chablais Région, notamment dans le contexte du tourisme. Le Canton du Valais finance annuellement la collaboration intercantonale par un montant cantonal (hors NPR) de CHF 50'000.-
Bern (accès routier par le Col du Grimsel et accès ferroviaire par les tunnels de base et de faite du Lötschberg)	ca. 280'000.-	Concrétisation du projet de liaison câblée Lenk-Crans-Montana ; concrétisation et réalisation de projets en lien avec les vecteurs Grimselbahn et Qualifizierungsplattform.
Uri (accès routier par le Col de la Furka et ferroviaire par le tunnel de la Furka)	ca. 220'000.-	Réalisation de projets touristiques en collaboration avec Andermatt Tourisme et autour de l'Infopoint Gletsch.
Tessin (accès routier par le Col du Nufenen)	ca. 100'000.-	Réalisation de projets touristiques avec les vecteurs touristiques du Col du Nufenen et du Val Bedretto.
Autres Cantons de Suisse occidentale	ca. 400'000.-	Soutien à des projets industriels émanant de ARI-SO et à des projets d'innovation digitale dans le tourisme.
Total	ca. 1'200'000.-	

Dans le but de réaliser ces projets intercantonaux, le Canton du Valais mandate les deux Antennes régionales au travers de leur tâche de management régional et par la recherche de collaborations avec les entités homologues des cantons voisins.

8 DEMANDE DE CONTRIBUTION NPR 2024-2027

8.1 SUBDIVISION EN MONTANTS À FONDS PERDU ET PRÊTS

Pour la mise en œuvre du PMO 2024-2027 et la réalisation de l'ensemble des objectifs et des champs d'actions présentés ci-avant, le Canton du Valais dispose des moyens financiers de la Confédération suivants, selon l'offre du SECO :

Programme de mise en œuvre 2024-2027, objectifs 1, 2 et 3 et le management régional :

- Aides à fonds perdu : CHF 11.50 millions
- Prêts : CHF 41.00 millions

8.2 PREUVE FORMELLE DE LA CONTRIBUTION CANTONALE ÉQUIVALENTE BUDGÉTISÉE DANS LE PLAN DE FINANCEMENT

Le financement de la contribution cantonale équivalente relève d'une décision du Grand Conseil valaisan. La preuve formelle en sera donc le document de décision y relatif. Au moment de la rédaction de ce Programme cantonal de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale 2024-2027, le Grand Conseil n'a pas encore été saisi de la demande de financement. Le document de décision du Grand Conseil prouvant formellement la contribution cantonale équivalente pourra être remis au SECO au début de l'année 2024.

La contribution cantonale prévue est la suivante :

Programme de mise en œuvre 2024-2027, objectifs 1, 2 et 3 et le management régional :

- Aides à fonds perdu : CHF 11.50 millions
- Prêts : CHF 41.00 millions

8.3 PLAN DE FINANCEMENT SELON CHMOS

Le plan de financement suivant est repris de CHMOS

Plan financier

Programme : VS
Période : 2024-2027 (NRP)

		Total des dépenses	Confédération	Canton	Autres
5VSa	Valais / Wallis - à fonds perdu	71 200 000	11 500 000	11 500 000	48 200 000
A	Industrie	44 000 000	6 600 000	6 600 000	30 800 000
B	Tourisme	15 400 000	2 300 000	2 300 000	10 800 000
C	Economie créative	9 400 000	1 400 000	1 400 000	6 600 000
D	Management régional	2 400 000	1 200 000	1 200 000	0
5VSd	Valais / Wallis - prêts remboursables	315 400 000	41 000 000	41 000 000	233 400 000
A	Industrie	30 400 000	5 000 000	5 000 000	20 400 000
B	Tourisme	285 000 000	36 000 000	36 000 000	213 000 000

9 ANNEXES

9.1 ANNEXES NUMÉRIQUES

- Programme gouvernemental :
<https://www.vs.ch/documents/3445053/0/Programme+gouvernemental/7a4b5be4-15ea-454f-9350-e7a46a958884?t=1559648231961>
- Concept cantonal de développement territorial (CCDT) :
<https://www.vs.ch/web/sdt/concept-cantonal-de-developpement-territorial1>
- Politique du tourisme :
<https://www.vs.ch/documents/303730/740702/Politique+du+tourisme+valaisan+2016/2c288cec-7ab4-46a3-a5ef-0e63fef001c7>
- Agenda 2030 cantonal et stratégie de développement durable du Valais à l'horizon 2030 :
<https://www.vs.ch/documents/529400/4421813/Strat%C3%A9gie+-+Agenda+2030/7361b578-c92b-45fb-991a-c448bec7edba>
- Politique de soutien du Canton du Valais aux sociétés de remontées mécaniques :
<https://www.vs.ch/documents/303730/897761/Politique+de+soutien+RMV+2013/5038bfc7-38ab-47f0-a83e-dd86d21bc231?t=1555574351397>
- Conception paysage cantonale :
<https://www.vs.ch/web/sdt/conception-paysage-cantonale>
- Loi sur l'encouragement des remontées mécaniques (LERM) :
https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/902.1
- Document Stratégique Vélo-VTT Valais/Wallis
<https://www.vs.ch/documents/529400/2839493/Strat%C3%A9gie+V%C3%A9lo.pdf/7023d0b9-4667-4cd7-936e-c4362a4a2b98?t=1633347244490>
- Plan Climat Valais :
<https://www.vs.ch/web/agenda2030/climat>
- Digitourism :
<https://digitourism.ch/fr/>